

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
UNIVERSITY OF YAOUNDE I



FACULTE DES SCIENCES
FACULTY OF SCIENCE

DEPARTEMENT DE BIOLOGIE ET PHYSIOLOGIE VEGETALES
DEPARTMENT OF PLANT BIOLOGY

**EVALUATION A MI PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU
VOLET AGROFORESTIER DU PLAN DE DEVELOPPEMENT
LOCAL DE LA LOCALITE DE MANGUEN II,
ARRONDISSEMENT DE MATOMB, REGION DU CENTRE**

**Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master Professionnel en
Sciences Forestières**

OPTION : Agroforesterie

Par
BEDIANG NKOUNGA Adrien Stéphane

Etudiant en Master II

Matricule 07S028



Sous l'encadrement de :
Dr. MALA Armand William
Chargé de cours

Sous la direction de :
Pr. AMBANG Zachée

Année académique 2012-2013

DEDICACES

Je dédie ce travail à :

- Ma mère Mme Bediang XXVIIIe Aguep Solange Thérèse ;
- A tous ceux qui de près ou de loin ont contribués à façonner l'être que je suis.

REMERCIEMENTS

Le présent document est le produit d'une étude réalisée dans le cadre d'un stage d'initiation à la recherche, au sein du Comité de Développement de Manguen II (CODEMA II) de Matomb. Il n'aurait pas pu être réalisé, sans le secours des personnes suivantes et qu'elles trouvent ici l'expression de ma plus profonde gratitude :

- Au Pr. YOUMBI, chef de Département de Biologie et Physiologie Végétale, pour ses multiples conseils sur la recherche et sa disponibilité sans réserve ;
- Au Dr. Mala William qui a bien voulu m'avoir à ses côtés comme étudiant, pour ses multiples conseils et sa très grande disponibilité ;
- Au Pr. Ambang Zachée qui m'a tenu la main depuis de nombreuses années pour ses conseils, son soutien infatigable et surtout sa patience à mon égard ;
- Au Pr. Bell Joseph Martin, pour ses multiples conseils et son soutien moral ;
- A ma très chère mère qui depuis ma naissance n'a cessé de me soutenir et m'apporté toute sa tendresse et son attention ;
- A mon parrain Mr Mpong Neke Charles président de l'ONG LUDEPRENA, et à toute sa famille pour son soutien et ses conseils ;
- A tout le personnel du CODEMA II et aux populations très dynamiques de Manguen II par Matomb ;
- A ma sœur et son mari Mr Holdomo Jean tous deux PLEG à Batouri ;
- A tous mes Camarades de promotion en particulier Tchoffo Nzouwou Théophile, Mbog Severin et Mota Brice pour leur soutien ;
- A mon grand frère Dr Bediang Georges pour ses encouragements et son soutien ;
- A madame Ndedi Marie Rose Ex directrice de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo qui est une deuxième mère pour moi ;
- Aux Salésiens de Don Bosco et aux animateurs du centre des jeunes Don Bosco Mimboman leur soutien moral et spirituel ;

SOMMAIRE

DEDICACES	i
REMERCIEMENTS	iii
SOMMAIRE	iv
LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES ABREVIATIONS.....	vii
RESUME	viii
ABSTRACT.....	ix
CHAPITRE I : GENERALITES.....	x
I.1. INTRODUCTION	x
I.1.1. Contexte et justification de l'évaluation	x
I.1.2. Problématique	xii
I.1.3.Objectif	xii
I.2. Revue de littérature.....	xiii
I.2.1. Présentation de la localité	xiii
I.2.1.1. Situation géographique	xiii
I.2.1.2. Milieux humain.....	xiv
I.2.2. Etat actuel du projet bilan du travail effectué par l'Espace pour l'Agriculture, L'Environnement et la Foresterie.....	xv
I.2.3. Aperçu général du projet.....	xvi
I.2.3.1. Présentation du projet	xvi
I.2.3.3. Evaluation des besoins et justification du projet.....	xix
I.2.4. Agro foresterie, méthodologie participative et développement local	xxi
I.2.4.1. Approche agro forestière du projet	xxi
I.2.4.4. Evaluation participative	xxiv
CHAPITRE II MATERIEL ET METHODES.....	xxvii
II.1. Matériel	xxvii
II.2. Méthodes	xxvii
II.2.1. Echantillonnage	xxvii
II.2.2. Collecte des données	xxvii
II.2.3. Analyse des données.....	xxviii
CHAPITRE III : RESULTATS ET DISCUSSION	xxx

III.1. Résultats	xxx
III.1.1. Efficience du projet.....	xxx
III.1.1.1 Respect du calendrier	xxx
III.1.1.2. Efficience de l'utilisation des ressources et analyse coût-bénéfice.....	xxx
III.1.1.3. Etat d'avancement de l'exécution	xxx
III.1.1.4. Performance globale des activités	xxxiii
III.1.2. Pertinence du projet.....	xxxv
III.1.2.1. Pertinence des objectifs du projet	xxxv
III.1.3. Efficacité du projet.....	xxxvi
III.1.4. Durabilité du projet	xxxvii
III.2. Discussion	xxxviii
CHAPITRE IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	xli
IV.1. Conclusion	xli
IV.2. Recommandations.....	xli
BIBLIOGRAPHIE	xlii
ANNEXE	xliv
Annexe 1. Indications détaillées concernant la méthodologie de notation du projet	xliv
Annexe 2. Cadre logique du projet	45
Annexe 3. Etat d'exécution du projet.....	48
Annexe 4. Bilan de performance du projet à mi-parcours.	52
Annexe 5. Données de base sur le projet.	54

LISTE DES FIGURES

Fig. 1. Zone d'étude	06
Fig. 2. Etat d'exécution du projet.....	xxxii
Fig. 3. Etat de performance du projet à mi-parcours.....	xxxiv

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I. Paramètre, critères d'évaluation du projet et leur barème de notation (Anonyme, 2012).	xxix
Tableau II. Espèces végétales en pépinières.	xxx
Tableau III. Bilan des réalisations du projet.....	xxxvi
Tableau IV. Taux de décaissement à mi-parcours.	xxxviii

LISTE DES ABREVIATIONS

AEF :	Espace pour l'Agriculture, l'Environnement et la Foresterie
BAD :	Banque Africaine de Développement
CODEMA :	Comité de Développement de Manguen II
COMIFAC :	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DSCE :	Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi
FAO :	Food and Agricultural Organisation
FFBC :	Fond des Forêts du Bassin du Congo
FRS :	Farming System Research
GIC :	Groupement d'Initiative Commune
GIZ :	Agence Allemande de Coopération Internationale
MIMFOF :	Ministère de Foret et de la Faune
MINADER :	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEP :	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisme Non Gouvernemental
PDL :	Plan de Développement Local
PNFL :	Produit Forestier Non Ligneux
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSFE :	Programme Sectoriel Foret Environnement
REDD :	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
SEPO :	Succès Echecs Potentialités Obstacles

RESUME

L'étude vise à d'évaluer à mi-parcours la mise en œuvre du volet agro forestier du plan de développement local de la localité de MANGUEN II. L'approche méthodologique utilisée est une combinaison de l'approche participative et de l'approche consolidée d'évaluation des projets de la Banque Mondiale (BAD)/ Food and Agricultural Organisation (FAO) en termes d'échantillonnage, de collecte et de traitement des données. Les résultats montrent que le projet bien que pertinent de par ses objectifs et sa conception, fait encore face à de nombreuses difficultés, d'où la reprise de certaines activités sensées être réalisées a mi-parcours. D'où la note de 3 soit « satisfaisante » au vu d'une étude détaillée des paramètres de bases de cette évaluation que sont : la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité/impact. Les recommandations tirées de cette évaluation se résument en une révision à la baisse des cibles en termes de production des plans et de superficie des espaces réhabilités.

Mots clé : Evaluation, Agroforesterie, CODEMA II, pertinence, efficacité, efficience, durabilité.

ABSTRACT

The study aims at assessing the implementation, at mid-term, of the agro forestry part of the local development plan of Manguen II. The methodological approach used here is a combination of the participatory approach with the World Bank consolidated evaluation approach of projects (ADB)/ Food and Agricultural Organization (FAO) in terms of sampling, the collection and processing of data. The results show that, even though the project is relevant as far as its objectives and design are concerned, it still facing many difficulties; that is why some activities supposed to have been performed mid-term are being taken. This is also the reason why the project has been rated 3 meaning ‘satisfactory’ in view of a detailed study of the basic parameters of this evaluation which are: the relevance, the efficiency, the sustainability/impact. Recommendations drawn from this evaluation could be sum up into the reduction of targets in terms of plans production and the size of rehabilitated surfaces.

Key words: evaluation, agro forestry, CODEMA II, relevance, efficiency sustainability.

CHAPITRE I : GENERALITES

I.1. INTRODUCTION

I.1.1. Contexte et justification de l'évaluation

Née du souci de mieux adapter à la demande les travaux de la vulgarisation agricole en milieu rural, et des divers services de développement communautaire travaillant en milieu réel et de le soumettre au contrôle des populations, l'approche participative, depuis une quinzaine d'années, a réalisé en Afrique d'importants progrès dans l'amélioration de la gestion et de l'organisation des services publics de vulgarisation (D'Aquino, 2002).

Parmi les acquis, il faut noter une meilleure description des tâches des agents à tous les niveaux, une meilleure organisation du travail, une formation continue plus approfondie et, surtout, un contact plus systématique et plus poussé avec la population.

En effet, depuis son amorce dans les années 70, l'approche du développement « participé » à travers l'utilisation de techniques et d'outils conviviaux à l'égard des populations, a été largement sollicitée pour enclencher un processus d'auto-développement des populations locales ou de décentralisation (Guesnier, 1986).

Aujourd'hui, les méthodes participatives reçoivent un écho favorable de la part des acteurs locaux et sont appliquées à des champs et domaines (du rural à l'urbain, de la micro-finance à la nutrition...), naguère appréhendés au travers des méthodes conventionnelles. Elles sont, de plus en plus, préconisées, promues et même exigées par des organismes jadis réfractaires à leur endroit. Elles suscitent actuellement, un intérêt grandissant de la part des décideurs politiques et des experts, qui y voient un levier déterminant pour le renforcement de la démocratie, la décentralisation et la bonne gouvernance aux échelles locale et nationale.

Ce nouveau paradigme ou schéma de développement, est basé sur les trois principes fondamentaux définis par De Rosnay et relatifs à un processus de développement dérivé d'une approche systémique, qui s'appuie sur des éléments tels que.

Le système (par exemple les systèmes agricoles complexes constatés dans la plupart des pays de l'Afrique Subsaharienne) se développe par la voie d'un changement par adaptation plutôt que par progrès linéaire. Sa dynamique et ses composantes agissent en interaction en s'influençant l'une et l'autre.

Toute société, organisation ou organisme, dépend, pour se développer et se connaître, d'un système d'information et de feed-back.

Des populations distinctes, perçoivent et conçoivent les réalités de manière différente. Ainsi, en est-il des populations rurales, des agents de vulgarisation et des chercheurs qui, souvent, appréhendent et interprètent le milieu rural très différemment et pourtant toutes aussi valables les unes que les autres.

La recherche agronomique, est l'un des domaines où les nouveaux schémas ou paradigmes ont été appliqués et développés. La recherche en matière de production agricole (FSR : Farming System Research), telle qu'elle apparaît, conçoit la vie rurale comme un agroécosystème dont les composantes écologique, économique et sociale, agricole, culturelle, religieuse et politique, sont en constante interrelation et ne peuvent être traitées en dissociation (Piore et Sabel, 1995).

Il est donc plus aisé, d'utiliser une méthode d'approche participative, dans l'élaboration d'un schéma méthodique et planifier de développement appelé plan de développement local. (Sicault, 1977) en empruntant la définition des nations unies, définit le plan de développement local comme un processus qui uni les efforts des populations à celles des autorités gouvernementales. Pour améliorer les conditions de vie économiques et sociales, tout en impliquant les bénéficiaires que sont les populations locales dans l'exécution des projets (Godard et Bernard, 2002).

Dans la cadre de la lutte contre la pauvreté, le CODEMA II, a décidé de promouvoir les activités génératrices de revenu en dotant chaque ménage d'un hectare de palmiers à huile. A ce jour les superficies sous palmier à huile s'élèvent à plus de 1500 hectares. La création de cet ensemble de plantations s'est accompagnée d'un abattage de vastes superficies de forêts. A cela, il convient d'ajouter la pratique de la culture itinérante sur brûlis et la déforestation en cours dans la zone du fait de l'exploitation forestière. La conjugaison de ces éléments combinés à l'exploitation sauvage et illégale du bois de coupe par les populations riveraines a entraîné une déforestation très poussée de la localité qui, bien que située en pleine zone forestière prend des allures d'une région de savane arbustive. Ayant pour effet, l'envasement excessif par comblement des cours d'eau, la baisse sensible de la fertilité des sols et concomitamment de la production agricole et de la productivité en générale des agro écosystèmes ; ce qui justifie la mise en place de ce projet.

Le projet ayant débuté et étant à la moitié de son évolution, le besoin de revoir le chemin parcouru et les réalisations faites en rapport avec l'atteintes des objectif se fait de plus en plus

sentir. Ce qui justifie cette évaluation qui par ailleurs se fera selon en étroite collaboration avec les acteurs locaux les personnes en charge du projet et les autorités gouvernementales en charges.

I.1.2. Problématique

L'état avancé de dégradation des terres et de la déforestation de la commune de Matomb, a poussé la mise en place du projet de reforestation et d'amélioration des conditions de vie des populations de cette zone. Le projet étant à sa deuxième année d'existence, il se pose donc déjà le problème de l'évaluer pour juger l'état de réalisation des actions devant concourir à atteindre les objectifs initiaux, grâce au développement de l'agroforesterie.

L'agroforesterie étant en partie basé sur l'observation des systèmes de culture traditionnels, qui consiste à inclure des arbres dans le paysage agricole, n'est donc pas un concept nouveau. Mais « Avec l'émergence des grands problèmes qui affectent les pays en développement, l'agroforesterie s'impose comme une nécessité, une stratégie prioritaire pour le développement. Elle doit permettre de répondre aux besoins croissants de nourriture et de combustible de l'humanité, grâce à la mise en place des systèmes de production durables, réduisant au minimum les impacts sur l'environnement ». (Maldague, 1988).

Il est donc impératif, pour parvenir à obtenir une réduction de la pauvreté, l'amélioration des revenus des populations locales du CODEMA II, et la réduction de la déforestation causée par les palmeraies. D'atteindre les objectifs fixés par le plan de développement élaboré lors de la mise en place du projet. Pour cela, il est question d'initier une évaluation à mi-parcours pour évaluer quelle est l'effectivité de la mise en œuvre du volet agro forestier dans le plan de développement local des populations de Matomb Est ? Quelle est la pertinence, l'efficacité et l'efficience des objectifs du projet dans l'amélioration des conditions de vie des populations ? Le projet est-il conforme, aux objectifs initiaux de promotion de l'Agroforesterie ? Au besoin pourquoi certains axes n'ont pas été réalisés ? Afin de proposer des pistes d'amélioration des réalisations en tenant compte du cadre logique.

I.1.3.Objectif

L'objectif général de notre étude est d'évaluer à mi-parcours la mise en œuvre du volet agro forestier du plan de développement local de la localité de MANGUEN II.

De façon spécifique, il s'agira de :

- évaluer la conformité de l'exécution du projet avec l'orientation initiale telle que formulée dans les documents approuvés par les instances du FFBC/BAD ;
- identifier les principales contraintes qui entravent l'exécution du projet ;
- formuler les recommandations visant à lever les principaux défis et/ou contraintes

relevées et proposer des mesures correctives afin de permettre au projet d'atteindre ses Objectifs initiaux.

I.2. Revue de littérature

I.2.1. Présentation de la localité

I.2.1.1. Situation géographique

Le territoire d'intervention du CODEMA II se trouve dans la Commune de Matomb Est, créée par la loi n°62/15 du 12 décembre 1962 suite à l'éclatement de l'ancienne commune mixte d'Eséka.

La commune de Matomb est située dans la partie Sud-Est du département du Nyong et Kélé, région du Centre. A près de 43 km de Yaoundé et 250 km de Douala, la commune de Matomb est limitée au Nord par l'arrondissement de Bot-Makak, à l'Ouest par la commune de Ngog-Mapubi, au Nord-Est par celle d'Okola (Lékié), à l'Est par la commune de Mbankomo (Mefou et Akono).

Il est implanté dans le massif forestier du Centre Sud Camerounais avec un climat de type équatorial marqué par deux saisons de pluies et deux saisons sèches, et une forte pluviométrie. La pluviométrie annuelle se situe entre 1500 mm et 2500 mm. Le climat est de type tropical humide avec une alternance de quatre saisons: la grande saison sèche (Décembre- Février), la petite saison des pluies (Mars-Juin), la petite saison sèche (Juillet-Août) et la grande saison des pluies (Septembre-Novembre). La température ici atteint parfois 26°C pendant la saison de pluies, la température moyenne est de 23°C avec 19°C de minima et 29°C de maxima.

Son relief est relevé environ 600 m d'altitude, fait de collines dont la plus élevée est Malabo (800 m) situé dans le village Mambine. Le secteur est aussi arrosé par de petits cours d'eau.

La position géographique de la commune de Matomb met ses populations au contact d'autres tribus notamment les Ewondo (Mefou et Akono) et les Eton (Lékié). Par ailleurs, dans les autres arrondissements limitrophes (Bot-Makak, Ngog-Mapubi, Makak, Eséka) se trouvent en partie les mêmes groupes claniques que compose la commune de Matomb. Ceci illustre que la commune de Matomb se situe à la rencontre de plusieurs ethnies tant au centre qu'à la périphérie. Ce foisonnement culturel est un élément indispensable pour la conception et la mise en œuvre éventuelle des projets de développement.

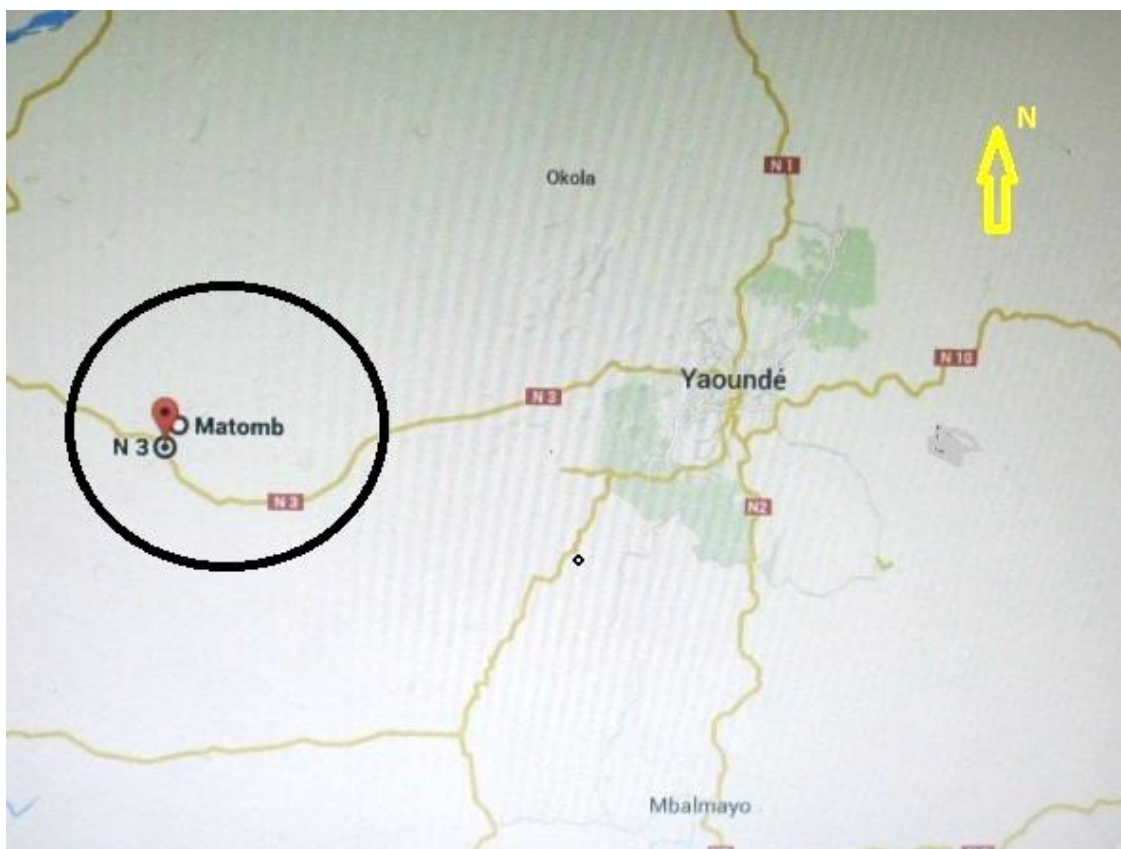


Fig. 1. Zone d'étude de Matomb

I.2.1.2. Milieux humain

La commune de Matomb couvre une superficie de 620 km² où vit une population de plus de 25000 habitants. Cette population, inégalement répartie sur l'ensemble du territoire se trouve en plus du centre urbain de Matomb, dans les villages ci-après: Mandoumba, Kombeng, Nkongtock, mbemdjock, Manguen I, lissé, Mandoga, Manguen II, Mayos, Nganda, Mambine, Manyäï, Mayebeck, Ngoung, Lamal, Pougue, Bomtol, MBeng, Matomb-village, Boumbonne, Mawel, Matomb-route, Nkenglikock, Bingongog et Pan-Pan.

Ces villages sont placés sous l'autorité de chefferies traditionnelles de 3^e degré et 1 chefferie de 2^e degré. Cette population de la commune est constituée à 98 % par les Bassa de la grande famille « LIKOL ». On y retrouve les huit groupes claniques suivants : Ndogsend (25 %), Ndog Su (20 %), Ndog Béa (18 %), NdogNlet (10 %), Pan, Linga, Lingog (11%).

Quant au reste de la population de la commune de Matomb, elle est classifiée comme population allogène. Parmi elle, on retrouve principalement les ressortissants des parties septentrionales et anglophones du Cameroun. Ceux-ci exercent dans le petit commerce ou dans les plantations de palmiers à huile des exploitants locaux.

I.2.2. Etat actuel du projet bilan du travail effectué par l'Espace pour l'Agriculture, L'Environnement et la Foresterie

Le travail réalisé par l'équipe de l'Espace pour l'Agriculture, L'Environnement et la Foresterie (AEF), du 14 au 25 Septembre 2006 dans l'arrondissement de Matomb avait pour objectif global de présenter la situation des 4 villages de Matomb Est à savoir Lissé, Manguen, Malminang et Mbeng les objectifs spécifiques étaient de présenter les problèmes de développement de ces localités, analyser les causes des problèmes, rechercher et analyser les solutions afin d'estimer le budget des trois prochaines années.

La méthodologie participative, puisqu'elle nécessite une grande participation de la population rurale, a été utilisée par les experts de l'AEF et demande de faire trois jours par village. Le manuel de procédure technique utilisé est basé sur neuf étapes qui sont l'identification des problèmes ; l'analyse de ces problèmes, la recherche des causes, l'analyse de ces causes, la recherche des solutions, l'analyse de ces solutions, la planification, l'exécution et l'évaluation.

Le travail proprement dit, c'est à dire l'élaboration des PDL s'est accentué sur la réalisation du tableau du Succès Echecs Potentialités Obstacles (SEPO), ce qui a permis de révéler d'énormes difficultés d'ordre diverses. La synthèse des problèmes décèles et leur analyse en cinq secteurs a permis de proposer sur un tableau des solutions toutes aussi endogènes que exogènes en rapport avec chaque cause du problème.

En somme les problèmes relevés sont :

- la baisse de la productivité et de la consommation des produits agricoles ;
- la difficulté d'accès à l'eau potable;
- la difficulté d'accès aux soins de santé;
- les mauvaises conditions d'encadrement scolaire des enfants;
- l'organisation communautaire inadaptée aux aspirations de développement économiques et social) ;

A la lumière de ce bref rapport, il en ressort que le travail effectué par les experts de l'AEF couvrait jusqu'en 2009 puisqu'il avait une durée de trois ans. Ce travail remarquable, ne présente certes pas la structuration ou encore les relations communautaires des villages ce qui pourrait aisément être visible avec le diagramme de VENN et ferai ressortir le problème d'autorité traditionnel. L'absence des arbres à problèmes pour une facile explication des causes et effets des problèmes évoqués a pour causes une compréhension difficile du travail par les populations bénéficiaires.

I.2.3. Aperçu général du projet

I.2.3.1. Présentation du projet

Sur décision de la sixième session ordinaire du Conseil de Direction du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) tenue à Yaoundé les 24, 25 et 26 Novembre 2009, le Secrétariat a lancé publiquement le second appel à propositions des projets à l'endroit des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et du secteur privé. La gestion de cet appel à propositions a permis l'identification des notes de conception acceptables et la sélection des meilleures propositions détaillées. En application des dispositions du Manuel des procédures opérationnelles du FFBC, ces propositions détaillées ont été soumises pour examen et approbation au Conseil de Direction. Lors de sa neuvième session tenue les 15 et 16 novembre 2010 à Libreville au Gabon, le Conseil de Direction du FFBC a approuvé le financement du présent projet pour un montant de 225.564 Euros.

Le projet « Projet de Reforestation et de Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers autour des Palmeraies Villageoises de l'Arrondissement de Matomb » a pour objectif sectoriel de contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans l'Arrondissement de Matomb. Ses objectifs spécifiques sont : (i) Réduire le rythme de déforestation à travers le reboisement des parcelles défrichées et la promotion de l'agroforesterie, (ii) Améliorer les revenus des populations à travers le développement de la cueillette durable des produits forestiers non-ligneux (PFNL) et enfin (iii) contribuer à l'amélioration de la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts tropicales (REDD+) au niveau national et international.

Pour atteindre ses objectifs, le projet entend promouvoir le reboisement des parcelles mises à nues, l'agroforesterie, la domestication et l'exploitation des PFNL. Les impacts du projet sont variés tant sur le plan social qu'environnemental et incluent, entre autres : (i) l'amélioration des revenus des populations bénéficiaires, (ii) l'éradication progressive de la déforestation, (iii) la conservation de la biodiversité et (iv) la restauration de la fertilité des sols.

I.2.3.2 Bénéficiaires et impacts du projet sur les bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés forestières locales estimées à environ 20.000 personnes. Leurs capacités en agroforesterie et dans la domestication des PFNL seront renforcées. La pratique de l'agroforesterie, tout en réduisant la déforestation devrait permettre une amélioration de la productivité agricole et par là des revenus des bénéficiaires. Les femmes seront privilégiées et organisées car elles sont très impliquées dans la plupart des activités, notamment l'exploitation et l'utilisation des PFNL. Les autres bénéficiaires directs sont les exploitants forestiers artisanaux qui, généralement font partie des exploitants illégaux de premier degré.

Les bénéficiaires indirects seront les administrations telles que le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP), le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), les ONG impliquées dans les activités de développement rural et de l'environnement, ainsi que les Programmes sectoriels et Programmes d'appui tels que la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), le Programme Sectoriel Forêt-Environnement (PSFE), qui pourront capitaliser cette expérience pour l'élaboration d'autres stratégies, programmes et projets.

Les impacts du projet sur les bénéficiaires sont classés en plusieurs ordres sont :

- d'ordre environnemental (maintien du couvert végétal par l'exploitation durable et la protection des forêts)

La mise en œuvre des programmes de développement des palmeraies villageoises a eu des conséquences désastreuses dans la zone du projet marquées notamment par une déforestation assez poussée, une érosion massive des sols de la région avec comme corollaire l'envasement excessif par comblement des cours d'eau, la baisse sensible de la fertilité des sols, concomitamment avec celles de la production agricole et de la productivité en générale des écosystèmes.

La mise en œuvre du projet devrait limiter voire inverser cette tendance et permettre la reconstitution et la conservation de la biodiversité et la restauration de la fertilité des sols. Parallèlement, la pratique de l'agroforesterie devrait entraîner une diminution de la pression sur les forêts naturelles.

Par la conservation des forêts naturelles, l'augmentation des superficies boisées, la baisse du taux de déforestation et la promotion d'une gestion durable des forêts, le projet permettra d'augmenter le taux de couverture forestière et contribuera à terme à la constitution de stocks importants de carbone et, par conséquent, au ralentissement et à l'atténuation du réchauffement climatique. L'amélioration des méthodes de production (agroforesterie) par l'introduction des techniques simples mais plus efficaces augmenteront la capacité d'adaptation des bénéficiaires.

- d'ordre social (création et valorisation des emplois)

La promotion de l'agroforesterie entraînera une augmentation des revenus des populations. La domestication et la production des PFNL constituent également une importante source additionnelle de revenus. De même, le projet créera des emplois du fait que tous les travaux de

pépinière, de suivi et de mise en place de plants seront réalisés par les populations locales. Toutes ces activités se traduiront par une augmentation du niveau des revenus des ménages bénéficiaires.

Le projet n'entraînera aucun déplacement involontaire de population. En effet, les travaux de reboisement concernent des zones déjà dégradées et n'entraîneront pas de nouveaux défrichements. De même, les activités forestières et agro forestières sont concentrées dans l'arrondissement de Matomb. En effet, toutes les activités liées aux activités forestières et agro forestières se réaliseront surplace avec les populations locales et autochtones d'une manière volontaire qui n'auront pas à être déplacées, puisqu'elles sont installées et résident depuis de longues dates autour de ces forêts.

- d'ordre économique (amélioration des revenus des bénéficiaires)

Le projet créera des emplois nouveaux et rémunérés tant pour les hommes que pour les femmes et les jeunes. Les travaux champêtres favoriseront le travail des femmes et des jeunes qui seront ainsi les principaux bénéficiaires du projet et ce, à double titre. car ils constituent environ 75 % de la population de la région et sont ceux qui s'adonnent particulièrement aux activités agricoles.

Ce projet permettra le renforcement du pouvoir économique des femmes et des jeunes car grâce aux travaux de pépinière, la vente de semences et plants obtiendront une amélioration sensible des leurs revenus. De plus, les femmes réunies en association, renforceront leurs capacités individuelles et collectives à travers l'acquisition de nouvelles compétences en production, transformation et commercialisation des produits.

- d'ordre climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre et constitutions de stocks de carbone).

En effet, le reboisement entrainera la réduction du gaz carbonique, freinera le réchauffement et le changement climatique.

En particulier, la mise en place de boisements nouveaux permettra la reconstitution de la forêt, la valorisation des terres déboisées, la reconstitution et la protection de la biodiversité et enfin le rétablissement d'un écosystème durable. Le projet contribuera avant tout à la réduction de la pauvreté, car les populations de l'Arrondissement de Matomb bénéficieront directement des multiples emplois que le projet offrira et des retombées financières générées par la promotion des petites exploitations agro forestières modernes. Ainsi, les populations seront des partenaires commerciaux puisqu'elles seront à la fois clients et fournisseurs du projet. Elles fourniront en effet

de la main-d'œuvre. Plus globalement, le climat bénéficiera de l'accroissement des stocks de carbone qui seront induits par le reboisement et l'agroforesterie.

I.2.3.3. Evaluation des besoins et justification du projet

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique et à la réduction de la pauvreté à travers une meilleure gestion des ressources naturelles. De ce point de vue donc, le projet est conforme au Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) du pays, notamment ceux qui contribuent à un plus grand impact en termes d'accroissement durable de la production et au renforcement des activités orientées vers la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, les opérations et actions de réformes prévues dans le cadre de la stratégie de la Banque favoriseront une croissance inclusive mettant l'accent sur la diversification de l'économie et auront un impact en matière de création d'emplois qui constitue un des objectifs majeurs du DSCE.

Le projet couvre par ailleurs trois thématiques du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC), à savoir : (i) la gestion forestière et les pratiques durables ; (ii) le suivi écologique et socio-économique et les données de référence ; et (iii) les moyens de subsistance et le développement économique. Le projet cadre avec le Plan de convergence de la COMIFAC, notamment ses axes 2, 6 concernant la connaissance de la ressource, le développement des activités alternatives et la réduction de la pauvreté.

Dans la cadre de la lutte contre la pauvreté, le CODEMA II, a décidé de promouvoir les activités génératrices de revenu en dotant chaque ménage d'un hectare de palmiers à huile. A ce jour les superficies sous palmier à huile s'élèvent à plus de 1.500 hectares. La création de cet ensemble de plantations s'est accompagnée d'un abattage de vastes superficies. A cela, il convient d'ajouter la pratique de la culture itinérante sur brûlis et la déforestation en cours dans la zone du fait de l'exploitation forestière. La conjugaison de ces éléments combinée à l'exploitation sauvage et illégale du bois de coupe par les populations riveraines a entraîné une déforestation très poussée de la région qui, bien que située en pleine zone forestière prend des allures d'une région de savane arbustive.

De nos jours, les effets de l'érosion sont manifestes : (i) envasement excessif par comblement des cours d'eau, (ii) baisse sensible de la fertilité des sols et concomitamment de la production agricole et de la productivité en générale des écosystèmes. A la demande des populations, le CODEMA II a mené une réflexion participative sur les mesures à prendre pour stopper la déforestation anarchique afin d'inverser la tendance de ses conséquences néfastes. Il a été retenu de mettre en place un projet d'aménagement participatif en vue de réhabiliter les parcelles

affectées, à travers le développement de l'agroforesterie, la remise en état et le reboisement desdites parcelles avec des espèces végétales importantes à forte valeur ajoutée. Ce faisant le projet s'inscrit en droite ligne avec les objectifs du DSCE qui retient parmi ses actions prioritaires la gestion durable des ressources naturelles.

D'une manière générale, le présent projet couvre le vaste domaine assez peu connu du réchauffement climatique; et de ce point de vue donc, il constitue une véritable source de connaissances pour la Banque, qui ne dispose que de peu d'expérience dans ce domaine.

Le projet revêt des aspects innovateurs qui se traduiront pour la Banque par l'acquisition de connaissances nouvelles dans les domaines suivants : (i) l'approche consistant à impliquer les communautés locales dans la gestion durable des ressources forestières ; (ii) la compréhension des mécanismes de gestion des ressources forestières du Cameroun ; (iii) le renforcement de l'expérience et des connaissances en matière de foresterie comme instrument de réduction de la pauvreté ; (iv) les mécanismes concourant au réchauffement climatique et les moyens d'en réduire les effets. Ce sont là autant de connaissances qui viendront renforcer les compétences de la Banque et de son personnel dans le domaine très pointu du réchauffement climatique planétaire et de ses conséquences.

De façon générale, le projet peut se résumer comme suit :

Objectif du projet :

L'objectif du projet est de : contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans l'Arrondissement de Matomb à travers le reboisement des parcelles dégradées, la promotion de l'agroforesterie et le développement des produits forestiers non ligneux, avec pour effets la réduction des émissions des gaz à effet de serre et l'amélioration des revenus des populations cibles.

Le présent projet comporte trois composantes :

- Gestion forestière et pratiques durables ;
- Renforcement des capacités et agroforesterie ;
- Gestion du projet.

Organisation et gestion

Afin de garantir une réalisation optimale des objectifs du projet, le CODEMA II a structuré la collaboration de la manière suivante :

La Cellule d'exécution (CODEMA II) : son rôle est de s'assurer de la bonne poursuite des

objectifs, de la bonne collaboration entre les parties prenantes et de la bonne cohésion de l'ensemble.

La Cellule de mise en œuvre : elle est chargée de la planification et du déploiement des activités techniques du projet dans la zone d'intervention.

La synergie entre ces organes s'opère à travers les réunions de coordination instituées, qui servent de cadre d'échange, de planification, de restitution et de suivi.)

Le projet connaît un élargissement de son partenariat en direction des groupes organisés, petits producteurs, fournisseurs, consultants, etc.

L'action conjuguée de CODEMA II avec ses multiples partenaires conduit à la mise en œuvre du projet à la situation indiquée dans l'état d'avancement ci-dessous détaillé.

I.2.4. Agro foresterie, méthodologie participative et développement local

I.2.4.1. Approche agro forestière du projet

Etant donné qu'implanter un système agro forestier est une action de longue haleine, il faudrait aussi accepter que son inscription dans les préoccupations et les habitudes des populations soit lente. Le projet devra être ouvert aux autres besoins de développement des populations et consacrer à leur satisfaction une partie de ses ressources de la région.

La dynamique agraire d'extension des agro forêts peut être assimilée à un cycle de « reforestation » des écosystèmes initialement dominés par la forêt ou la savane puis par les cultures vivrières et la jachère arborée. La « reforestation » ou « arborisation » à base d'agro forêts comprenant des cultures pérennes remplit deux principales fonctions :

- des fonctions de production de biens tels que l'alimentation, le bois énergie, les plantes médicinales, les produits de vente comme le café, le cacao et le bois d'œuvre ;
- services environnementaux tels que le maintien de la biodiversité et de la fertilité du sol, le contrôle des flux d'eau et de l'érosion, la séquestration du carbone, les habitats pour la faune (Alioune, 2010).

Ainsi, l'extension des agro forêts constitue un élément important de la durabilité des agrosystèmes de contact forêt-savane. Cependant, l'extension rapide des agro forêts pose deux questions : En cette période de hausse des prix des produits vivriers, la sécurité alimentaire des populations villageoises et des villes environnantes sera-t-elle affectée si l'espace dévolu aux cultures annuelles vivrières et à la jachère associée est limité en surface ? Les agriculteurs de ces régions prennent-ils un risque économique en concentrant leurs capacités d'investissement et de travail sur les cultures constitutives des agro forêts (café, cacao) du fait de la fluctuation de leurs prix sur le marché international ?

Le projet interviendra dans la localité de Manguen II et les villages environnants de l'Arrondissement de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre. Les bénéficiaires directs du projet sont estimés à 20 000 âmes qui recevront 150 000 plants pour le reboisement des parcelles défrichées et la création de plantations agro-forestières. Par ailleurs, les populations verront leurs capacités renforcées en agroforesterie et dans la technique de conduite des pépinières et des plantations d'arbres forestiers et de domestication des PFNL.

I.2.4.2.Approche participative du projet

Le projet est né de la volonté des populations, réunies dans le CODEMA II, de faire face aux effets néfastes sur leur environnement, de la mise en œuvre de leur programme de développement des palmeraies villageoises pour lutter contre la pauvreté, qui s'est accompagnée d'une déforestation anarchique et massive des espaces pour la création des plantations. En effet, durant la phase de préparation du projet, CODEMA II a recueilli toutes les observations et remarques venant des bénéficiaires direct et indirects durant des réunions d'information et de sensibilisation, en 2010. Des multiples séances de travail avec les partenaires au développement, les entités administratives et les bénéficiaires ont eu lieu pour valider l'idée du projet. Ce projet est donc le résultat de la réflexion participative menée par le CODEMA II pour stopper la déforestation anarchique afin d'inverser la tendance de ses conséquences néfastes.

La même démarche participative sera utilisée lors de la mise en œuvre du projet. En fait, toute activité prévue sera revue avec les parties prenantes qui donneront leur avis définitif sur l'approche technique et sociale. Cette démarche portera sur : (i) la mobilisation et la sensibilisation des communautés, (ii) la formation et le renforcement des capacités techniques et managériales des communautés, (iii) le suivi et l'évaluation des activités du projet. Le projet sera entièrement exécuter par le CODEMA II c'est-à-dire par les populations bénéficiaires.

I.2.4.3. Méthodologie participative

La méthodologie participative, se réalise à travers la l'implication de toutes les parties prenantes au processus de développement, elle doit mettre ensemble toutes les couches sociales de la zone d'étude.

Ce type de diagnostic s'apparente à une investigation, au cours de laquelle les aspirations et les craintes des parties prenantes, que sont les populations, sont répertoriées. Cette investigation n'est pas un objectif mais un moyen (Joyal, 2002).

Le diagnostic participatif vise à :

- Mieux faire connaître le milieu à tous les acteurs par la collecte participative d'informations ;

- Amener les populations à prendre conscience des atouts et des potentialités, dont elles disposent et des contraintes à lever pour leur développement ;

- préparer la mise en place d'actions ;

- Consolider le cadre institutionnel et le renforcement des capacités locales ;

- mobiliser tous les acteurs locaux en vue de leur participation aux actions de développement durable.

Les séances de diagnostic participatif seront conduites sur chacune des unités de planification qui ont été identifiées. Ces unités représentent dans notre cas les villages couverts par le CODEMA à savoir Manguen, Lisse, Malminang et Mbeng, et plus précisément le village échantillon.

Les actions qui conduisent à réaliser un processus participatif sont :

I.2.4.3.1. Constitution des focus groups

Le travail participatif réalisé au sein des communautés locales devait tenir compte de toute les couches socio-professionnelles présentes ceci sous-entend que nous devons y retrouver tous les corps de métier de la communauté locale et si possible les élites intérieurs et extérieurs, et il fallait aussi que soient présents les hommes les femmes et les enfants à cause de leur regard différents sur leur communauté. Il a donc été formé des groupes, de 10 à 15 personnes.

La constitution des focus groups requiert donc un travail de sensibilisation assez important sur l'intérêt de l'activité, pour mener à bien le travail des groupes, la méthodologie de travail demandait deux étapes principales :

- les travaux et les échanges à l'intérieur des groupes sociaux-professionnels
- les séances de restitutions plénières pour aboutir à un consensus.

L'intérêt donc des focus groups est de partir d'une vision différente ou des points de vue divergents pour aboutir par consensus à une conclusion commune.

I.2.4.3.2. Collecte des informations

La collecte des informations, s'est faite à travers une fiche de collecte des données. Cette fiche a permis de recueillir les informations par l'utilisation d'outils à l'exemple de l'interview semi structuré. C'est un entretien, dans lequel on pose des questions à une ou plusieurs personnes à la fois dans le but de comprendre leurs préoccupations, leurs points de vue, leurs opinions sur une situation donnée.

Interview structurée: parce que les questions sont organisées autour d'un thème donné et pour lequel nous avons préparé un petit guide d'entretien renfermant les sujets et les questions clés à aborder sous une forme abrégée « pas un questionnaire ».

Semi: Dans le sens que l'interviewé peut s'écarter du thème de la discussion. C'est à dire que l'entretien n'est pas suivi d'une manière rigide.

Après avoir choisi le thème de l'interview, il est souhaitable de décomposer le thème et de faire une liste de sujets, points, idées et questions clés qu'on veut aborder avec les personnes à interviewer « comme aide-mémoire ». Cette liste est un guide d'entretien ou check-list.

L'entretien est un outil permettant la communication entre l'interviewé et l'interviewer car le vrai entretien est une discussion plus ou moins orientée selon le sujet, thème, spécificité ou globalité du domaine ou composante concernée. Aucun ordre chronologique ne doit être observé pour aborder un sujet avant l'autre, seule une logique et une dynamique propre de discussion permettrait le passage d'un aspect à un autre. Pour relancer la discussion, il faut toujours « faire le tour de la question » en posant les questions suivantes : Quoi ? Qui ? Pourquoi ? Comment ? Combien ? Où ? Quand ?

I.2.4.4. Evaluation participative

L'évaluation se définit comme une opération qui vise à déterminer de la façon la plus systématique et la plus objective possible la pertinence, l'efficacité, l'effet et l'impact des activités au regard de leurs objectifs. C'est un processus qui vise à améliorer les activités en cours et à aider les acteurs du projet dans leurs activités futures de planification, de programmation et de prise de décisions (Jacob et *al.*, 2010).

La Banque Mondiale (BM) définit l'évaluation comme étant « une mesure aussi systématique et objective que possible, des résultats d'un projet, d'un programme ou d'une politique en vue de déterminer sa pertinence et sa cohérence, l'efficacité de sa mise en œuvre, son efficacité et son impact ainsi que la pérennité des effets obtenus » (Anonyme, 2001).

L'évaluation des projets est devenue au fil du temps une des préoccupations majeures des organisations. Son importance s'est accrue au fil du temps et on s'est rendu compte qu'il pouvait être un outil de progrès non seulement pour le projet en cours de réalisation, mais aussi pour ceux à réaliser dans l'avenir. C'est ainsi que la majorité des organisations et les chercheurs se sont attelés à identifier les méthodes qui pourraient permettre au suivi et évaluation du projet de contribuer efficacement à l'atteinte des résultats. Pour évaluer les objectifs qu'on se fixe dans le cadre d'un projet et que l'on souhaite atteindre, on utilise des techniques et des indicateurs

d'évaluation (anonyme, 2008). Les indicateurs de suivi, doivent être précisés dès le départ du projet. En effet, ils facilitent la mise en œuvre, et l'efficacité par un renforcement continu des capacités de gestion (anonyme, 2005).

Par opposition à l'évaluation classique, l'évaluation participative fait référence à la participation active des personnes et institutions concernées (bénéficiaires et autres acteurs) dans un exercice d'évaluation ou de réflexion critique (Brunner et Guzman, 1989). C'est un processus d'apprentissage individuel et collectif de renforcement des capacités à travers lequel chacun devient conscient de ses forces et faiblesses, c'est également un outil de dialogue et de négociation. L'évaluation participative représente une solution de rechange viable à l'approche traditionnelle. Elle ne prend pas plus de temps que l'évaluation classique en raison du plus grand nombre de facilitateurs impliqués. C'est une démarche utilisée au service de la démocratie participative (Bouvier, 1986).

L'évaluation peut être considérée comme une photographie de l'exécution du projet à un moment donné de son exécution. En fonction du moment de réalisation, on distingue plusieurs types d'évaluation :

- L'évaluation ex-ante qui est utilisée par certains organismes pour désigner l'étude de faisabilité d'un projet ou programme ;
- L'évaluation à mi-parcours qui permet de suivre et, éventuellement de réorienter l'action ;
- L'évaluation finale qui prend place à la fin de l'action et permet d'en observer les conséquences à court terme ;
- L'évaluation ex-post qui se situe nettement après la clôture de l'action et s'intéresse aux effets à moyens ou long terme (impacts).

Selon le mode de réalisation de l'évaluation, on distingue :

- L'évaluation externe qui implique un recours à des consultants extérieurs, ce qui favorise un regard neutre et neuf. Elle est très souvent indispensable compte tenu des enjeux financiers, stratégiques et opérationnels.
- L'auto-évaluation qui est réalisée par une ou plusieurs personnes directement impliquées dans l'action évaluée ;
- L'évaluation interne. A ce niveau, l'évaluation est initiée et effectuée par la structure responsable de la conduite de l'action.

L'évaluation permet de vérifier la pertinence et la cohérence des objectifs de départ, de mesurer l'efficacité de l'action, c'est-à-dire le degré d'atteinte des objectifs ; d'apprécier les effets globaux et de juger de leur impact. Pour ce faire, il faut procéder à des comparaisons avec des données provenant de l'extérieur du projet ou du programme. Des critères sont donc établis qui permettant de procéder à l'évaluation (Elong M., 1998). Un critère est le point de vue selon lequel on porte une appréciation.

Une évaluation porte généralement sur six critères principaux (Prud'homme, 1996a) qui sont :

- la pertinence : caractère d'un projet répondant aux attentes de tout ou une partie des acteurs concernés. La pertinence examine le bien-fondé de l'action au regard des objectifs et enjeux déterminés au départ.
- la cohérence : caractère d'un projet dont les moyens sont adéquats à l'objectif et compatibles entre eux ;
- l'efficacité : caractère d'une action de développement produisant les résultats ou effets attendus ;
- l'efficience : caractère d'un projet dont les résultats ou effets obtenus sont à la mesure des moyens mis en œuvre ;
- l'impact : ensemble des effets, positifs ou négatifs, primaires ou secondaires, généré par l'action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non ;
- la durabilité : caractère d'un projet engendrant des activités ou une structure capable de « vivre » et de se développer.

L'évaluation doit porter sur toutes les étapes du processus de planification. Elle se réalisera à des périodes prédéterminées et doit se faire en liaison avec toutes les parties prenantes. L'évaluation portera ainsi sur la préparation du processus de planification, le diagnostic participatif, la planification/programmation et la mise en œuvre du plan de développement local (PLD).

CHAPITRE II MATERIEL ET METHODES

II.1. Matériel

Le matériel utilisé lors de l'étude est le suivant :

- une carte de la zone d'étude pour mieux la situer et faire le choix des villages échantillons ;
- un GPS (Global Position System) pour mieux s'orienter ;
- un facilitateur endogène pour les descentes sur le terrain ;
- un matériel de prise des notes ;
- un appareil photo pour la prise des vues ;
- le Plan de Développement Local de la localité de Manguen II ;
- le cadre logique du projet ;
- le canevas de rapport d'évaluation des projets ;
- le guide d'entretien ;
- le document de plan de développement communal.

II.2. Méthodes

La méthode de travail utilisée au cours de cette évaluation à mi-parcours est celle indiquée par la Banque Africaine de Développement (BAD).

II.2.1 Echantillonnage

Disposant de quelques jours pour parcourir les villages cibles du projet du CODEMA II, et considérant les distances énormes séparant les villages cibles du projet, il a été choisi de travailler dans 3 villages sur 6 pour l'évaluation par rapport aux objectifs du projet. Ce choix qui biaise le caractère aléatoire de l'échantillonnage n'affecte pas significativement les résultats d'évaluation. Cette démarche a permis d'évaluer l'état actuel sur le site d'échantillonnage.

II.2.2. Collecte des données

L'évaluation a soigneusement veillé lors de son travail à ne pas se focaliser exclusivement sur les aspects visibles du projet. Elle s'est intéressée, autant que son agenda tendu le lui permettait, à ce qui est en amont et ce qui est en aval. En effet, ce projet se déploie en rapport avec les stratégies et politiques nationale et régionales pour le secteur forestier et la lutte contre la pauvreté au Cameroun sous-tendues par la problématique du développement durable, de la réduction de la pauvreté et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). C'est pourquoi, lors de chacune des visites, en plus des observations, il a été fait une entrevue sur la base d'une guide d'entretien (voir annexe) avec les autorités locales et les populations. Au

cours des réunions organisées, les bénéficiaires ont été questionnés de manière à comprendre quel est le message qu'ils ont perçu des équipes d'animations du projet, quels avantages réels leur procure le projet et quelles en sont les perspectives.

II.2.3. Analyse des données

La mission a parcouru divers documents de contexte relatifs aux politiques nationales et sectorielles. Elle a reçu de la coordination du projet une masse impressionnante de rapports concernant principalement les études réalisées, les documents statutaires (document de projet ou la convention de financement, rapports d'avancement), etc. La bibliographie consultée à cet effet est listée en annexe. D'une manière générale, la démarche adoptée permet de dégager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet. Puis, sur cette base, de donner son avis sur les perspectives et en proposer des redéploiements nécessaires. Les données collectées qui constituent des résultats bruts seront traitées et organisées de façon cohérente. Ensuite, elles ont été analysées et transcrites en résultats. Ces résultats ont permis de vérifier si les activités prévues ont été organisées, et si les activités organisées vont en droite ligne avec l'atteinte des objectifs fixés et le cadre logique du projet.

Le référentiel de base utilisé pour l'évaluation de ce projet, est celui conçu par la Banque Africaine de Développement (BAD). Il est intitulé « Normes de bonnes pratiques pour l'évaluation des projets (Août 2012) ».

Les paramètres à mesurer sont la pertinence, l'efficacité, l'efficacités et l'impact/durabilité. Ces paramètres avec leurs critères figurent dans le tableau I. ci-dessous.

Tableau I. Paramètre, critères d'évaluation du projet et leur barème de notation (Anonyme, 2012).

Paramètres à mesurer	Critères d'évaluation	Note/4
Pertinence	Pertinence de l'objectif de développement	4 - très satisfaisant (3,50 - 4)
	Pertinence de conception du projet	
Efficience	Respect du calendrier	3-satisfaisant (2,50 - 3,49)
	Efficience de l'utilisation des ressources	
	Analyse coût-bénéfice	
	Etat d'avancement de l'exécution	
Efficacité	Notation de l'objectif de développement	2 - Insatisfaisant (1,50 - 2,49)
Impact/durabilité	Viabilité financière	
	Durabilité institutionnelles et renforcement des capacités	1 - Très insatisfaisant (1 - 1,49)
	Appropriation et durabilité des partenaires	
	Durabilité environnementale et sociale	

A la fin de l'évaluation à mi-parcours, une notation globale du projet à ce stade est faite. Elle est fondée sur la notation moyenne des quatre volets clés du rapport que sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact/durabilité :

- chaque critère relatif à chaque volet sera noté : 1 (très insatisfaisant), 2 (insatisfaisant), 3 (satisfaisant), 4 (très satisfaisant) ;
- la note de chaque volet est calculée sous forme d'une moyenne de critères ayant trait à ce volet et le barème suivant s'appliquera : 1 – 1,49 (très insatisfaisant), 1,50 – 2,49 (insatisfaisant), 2,50 – 3,49 (satisfaisant), 3,50 - 4 (très satisfaisant) ;
- La note globale est calculée sous forme de moyenne des notes des quatre volets. Le barème suivant s'appliquera : 1 – 1,49 (très insatisfaisant), 1,50 – 2,49 (insatisfaisant), 2,50 – 3,49 (satisfaisant), 3,50 - 4 (très satisfaisant) ;
- Le projet en fin d'évaluation sera acceptable si la note globale est très satisfaisante ou du moins satisfaisante. (Anonyme, 2012 b).

CHAPITRE III : RESULTATS ET DISCUSSION

III.1. Résultats

Les constats réalisés lors de notre évaluation à mi-parcours sont les suivants. Il est à rappeler que notre étude consistait à évaluer l'efficacité, l'efficacité, la pertinence et la durabilité du projet.

III.1.1. Efficience du projet

Ce paramètre est noté « 3 - satisfaisant ». Cette note qui est une moyenne arithmétique est issue des critères respect du calendrier, efficacité de l'utilisation des ressources et analyse coût-bénéfice, état d'exécution du projet et enfin état d'avancement des activités qui s'élèvent globalement à 74% de réalisation.

III.1.1.1. Respect du calendrier

Le critère est évalué insatisfaisant, le projet est à son 20e mois d'exécution mais les activités ont été réalisées pendant seulement 12 mois. Ce retard est consécutif au temps qui s'est écoulé entre les demandes de décaissement et l'effectivité du décaissement, soit près de 8 mois d'inactivité.

III.1.1.2. Efficience de l'utilisation des ressources et analyse coût-bénéfice

Le critère est évalué satisfaisant car alors que 59% du budget est consommé, 74% des réalisations ont été faites à mi-parcours ce qui témoigne d'un bon ancrage du projet. Les bénéfices du projet en termes d'appropriation de l'Agroforesterie et des produits forestiers non ligneux par les populations sont très satisfaisants, le bénéfice tiré de l'amélioration des revenus familiaux ne peut encore être perçu de même que les biens tirés de la séquestration du carbone

III.1.1.3. Etat d'avancement de l'exécution

Le taux de réalisation des activités planifiées est estimé à 74%. Les activités menées par le projet au cours des 20 derniers mois se concentrent sur la composante 'Pratiques forestières et gestion durable' et réparties dans les volets suivants :

- Dans la composante '*Sensibilisation et de mobilisation des populations aux différentes thématiques du projet*'
 - Une trentaine d'ateliers réunions de sensibilisation et mobilisation des populations aux différentes thématiques du projet a été menée par l'organisation de plusieurs sessions de sensibilisation, formations en couvrant toutes les couches sociales (femmes, jeunes, autorités, autres groupes vulnérables etc...). Ces ateliers ont mobilisé près de 1000 personnes.
 - 29 émissions radiophoniques sur le thème du projet, 01 Participation par semaine aux émissions en langue locale (Bassa), 25 émissions spécialisées en français, 01 reportage du

meeting de lancement du projet a été réalisée par la Cameroon Radio and Télévision(CRTV) et diffusée au « Journal des Provinces » le 17 juillet 2012 à 18h30.

- Dans la composante ‘***Etude sur les espèces***’

- une étude a été réalisée sur la base de 24 espèces forestières présentant une matrice sur le choix des espèces, les sources possibles d’approvisionnement des semences, la faisabilité des pépinières (au sens domestication) et le modèle agro-forestier à promouvoir.

- Dans la composante ‘***Aménagement des pépinières***’ :

- 7 pépinières ont été aménagées dont l’une pépinière centrale, d’une capacité de 70 000 plants et 6 pépinières secondaires d’une capacité de 5000 plants ;
- environ 22 500 plants sont actuellement en pépinières;
- 7450 plants forestiers dont 2000 de *Ricinodendron heudelotti* (ndjansang), 1600 de *Guibourtia tessmanii* (Bubinga), 600 de *Guibourtia tessmanii* (Moabi), 1150 de *Garcinia Lucida* (Essok) et 2100 de *Irvingia gabonensis* (mangue sauvage). En plus de ces arbres forestiers, 2 300 tiges de *Gnetum africana* (Okok, 5900 pieds de *Aframomum melegueta* (Mbongo), 200 de *Persea americana* (avocatiers), 100 de *Citrus* sp. (orangers) et 300 de *Dacryodes edulis* (safoutiers) ont été distribués dans 4 sites. Toutes ces espèces et leur nom scientifique sont contenus dans le tableau II ci-dessous.

Tableau II. Espèces végétales en pépinières.

Espèces	Nom scientifique	Familles	Quantités
Avocatier	<i>Persea americana</i>	Lauraceae	200
Bubinga	<i>Guibourtia tessmanii</i>	Caesalpiniaceae	1600
Essok	<i>Garcinia lucida</i>	Clusiaceae	1150
Mangue sauvage	<i>Irvingia gabonensis</i>	Irvingiaceae	2100
Mbongo	<i>Aframomun melegueta</i>	Zingibéraceae	5900
Moabi	<i>Baillonella toxisperma</i>	Sapotaceae	600
Ndjansang	<i>Ricinodendron heudelotti</i>		2000
Okok	<i>Gnetum africanum</i>	Gnétaceae	2300
Safoutier	<i>Dacryodes edulis</i>	Burseraceae	300

Par contre, le suivi et l'accompagnement des populations dans la réhabilitation des zones dégradées, au travers de la transplantation des plants en pépinières n'a pas été amorcée.

- Pour la composante '**Renforcement des capacités et agroforesterie**', le taux de réalisation est estimé à 75% et se présente ainsi qu'il suit :

- 4 ateliers de sensibilisation sur l'agroforesterie et aux opportunités sur les filières de PFNL ont été organisées dans les sites mobilisant 400 personnes.
- 2 ateliers en (i) conduite des pépinières d'arbres forestiers et de produits forestiers non ligneux et (ii) aux techniques de l'agroforesterie ont été organisées pour 20 personnes ;
- 12 réunions de restitution des ateliers de formation en conduite des pépinières d'arbres forestiers et de produits forestiers non ligneux et (ii) aux techniques de l'agroforesterie ont été organisées mobilisant 180 personnes dont 133 hommes et 47 femmes.

Par contre, aucune activité liée à l'organisation de la commercialisation des PFNL n'a pas été amorcée dû au fait cette activité n'avait pas été budgétisé dans la conception initiale du projet. Aucune activité liée au domaine thématique 'Moyens de subsistance et Développement Socio-économique' n'a donc été engagé.

L'état d'exécution physique du projet est résumé dans le tableau III (voir annexes). De façon graphique, l'état d'exécution du projet est représenté par la figure ci-dessous.

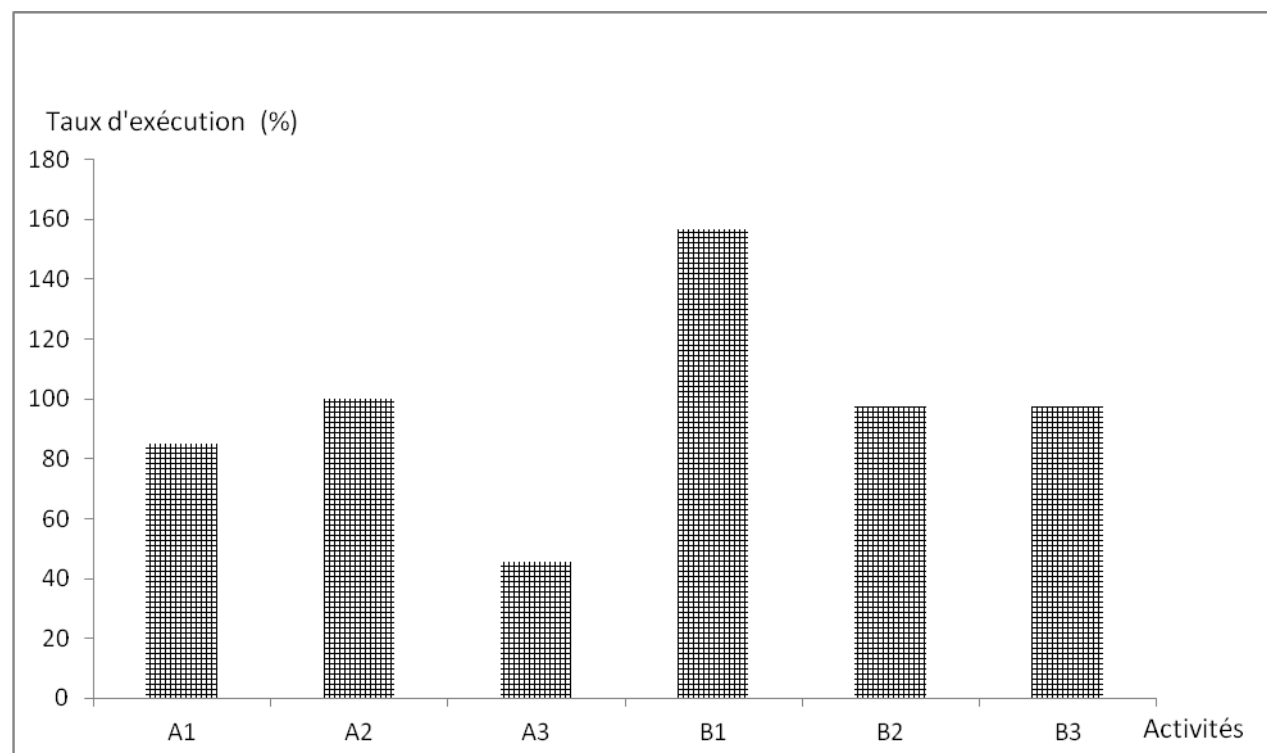


Fig. 1. Etat d'exécution du projet.

Légende :

- A.1 = Sensibilisation et de mobilisation des populations aux différentes thématiques du projet
- A.2 = Réalisation de l'étude sur les essences porteuses ;
- A.3 = Identification, production et distribution des plants forestiers
- B.1= Sensibilisation à l'agroforesterie
- B.2= Formation des populations aux techniques de l'agroforesterie, à la conduite des pépinières d'arbres forestiers et de produits forestiers non ligneux
- B.3= Formation des populations aux techniques de l'agroforesterie.

III.1.1.4. Performance globale des activités

L'évaluation de ce paramètre nous montre qu'au moins 70% des résultats attendus ont été atteints. En effet, la sensibilisation des populations aux méfaits de la déforestation et aux avantages de l'agroforesterie a connu une participation escomptée malgré la complexité des calendriers des parties prenantes. Cet engouement a continué de se manifester pendant la phase d'organisation et d'encadrement des groupes dans les sites. A ce jour, 5 GIC ont été créés à raison d'un GIC qui réunit tous les groupes d'un même site

Deux formations dont l'une sur les techniques de l'agroforesterie et l'autre sur la conduite des pépinières d'arbres forestiers, ont été dispensées à 19 représentants des groupes et restituées dans les sites à 180 membres dont 133 hommes et 47 femmes.

La mise en place de la pépinière centrale a connu un léger ralentissement du fait de la longue attente du premier décaissement qui a eu pour conséquences la reprise de certains travaux en régie d'une part, et la disponibilité périodique de certaines semences d'autres parts. Par ailleurs, la survenance de la saison sèche a permis de relever une insuffisance quantitative en eau pour couvrir le besoin de 47.000 plants.

Six (6) pépinières secondaires d'une capacité totale de 25 000 plants ont été mises en place dans les sites et ensemencées aux portes greffes à 20%.

En somme le niveau de performance global est de l'ordre de 70% à nos jours. Ce qui est satisfaisant mais doit encore être améliorée.

Globalement, la performance du projet est estimée à 47%, des résultats attendus ont été atteints. Celle-ci varie de 100% pour le nombre de personnes formées suite aux sensibilisations à 12,5% (50 ha sur 300-450 ha à reboiser prévus dans le document de projet) pour les superficies réhabilitées, voir aucune activité initiée pour les activités d'appui à la commercialisation des

PFNL.

La faible performance observée pour les résultats liés à la production des plants est dû à la faible disponibilité des semences, aux faibles taux de germination de certaines graines et en fin à la sévère sécheresse de 2013 ayant entraîné la perte de plus 5000 plants dans la pépinière d'arbres forestiers en pépinières. Tous ces facteurs augmentent le risque que les cibles initialement visées par le projet pour la production des plants forestiers ne soient pas atteints.

Les plus grands taux de performance sont observés pour les résultats liés à la mobilisation des communautés. Cette mobilisation se manifeste par le niveau d'engagement des populations dans les activités de gestion des pépinières secondaires et l'organisation progression des 5 Groupement d'Initiative Commune (GIC) créés par site d'intervention.

La performance du projet est illustrée dans la figure 2 ci- dessous.

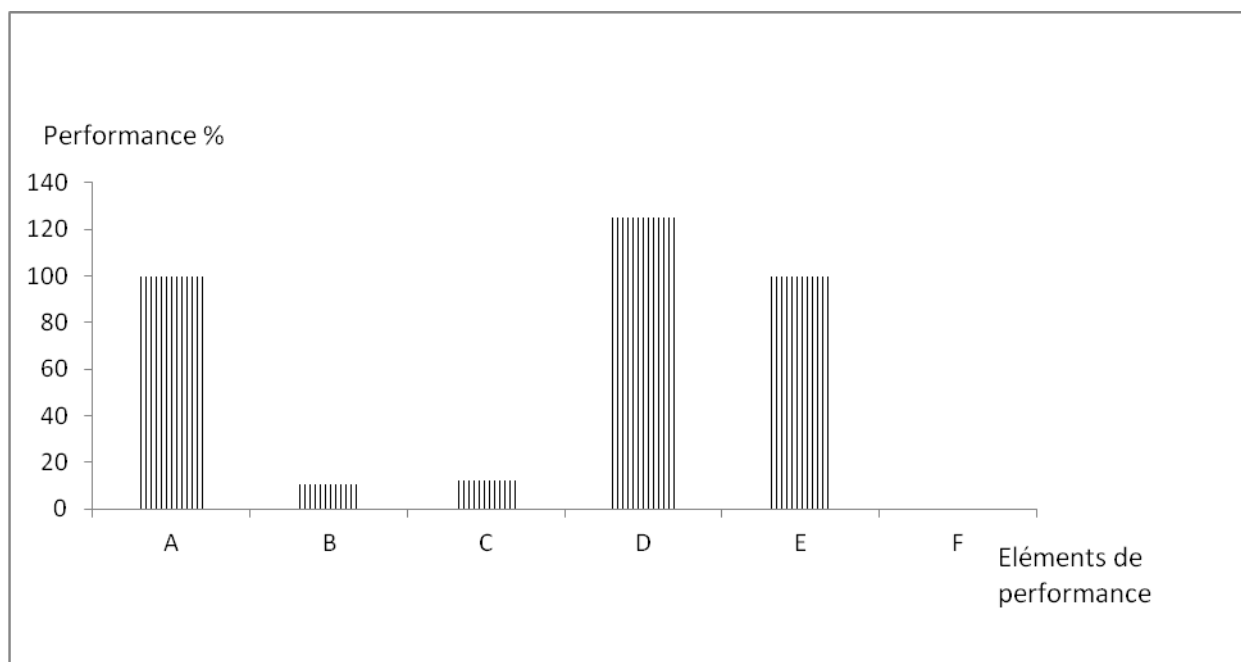


Fig. 2. Etat de performance du projet à mi-parcours.

A= Nombre de pépinières ; B= Nombre de plants ; C= Superficie réhabilitée ; D= Nombre de personnes sensibilisées ; E= Nombre d'exploitants formés ; F= Nombre d'opérations de commercialisation des PFNL

III.1.2. Pertinence du projet

III.1.2.1. Pertinence des objectifs du projet

Constats relatifs à la pertinence du projet en fonction des objectifs et des résultats attendus nous montrent que.

L'objectif général et les trois objectifs spécifiques du projet sont pertinents. Ils sont en droite ligne des constats sur l'état des lieux justifiant le projet. La pertinence des objectifs du projet sera donc notée « 4- très satisfaisante ».

L'objectif et les résultats attendus traduisent également un bon ancrage du projet aux orientations politiques locales, nationales et régionales en termes d'évaluation de la mise en œuvre du volet agro forestier du plan de développement local du village MANGUEN II.

Ce projet ainsi justifié, est formulé autour d'un objectif général et de objectifs spécifiques. L'objectif général du projet tel que formulé est : de contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans l'Arrondissement de Matomb.

Ses objectifs spécifiques sont formulés comme suit:

- réduire le rythme de déforestation à travers le reboisement des parcelles défrichées et la promotion de l'agroforesterie ;
- améliorer les revenus des populations à travers le développement de la cueillette durable des produits forestiers non-ligneux (PFNL) ;
- contribuer à l'amélioration de la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts tropicales (REDD+) au niveau national et international.

III.1.2.2. Pertinence de la conception du projet

La conception de ce projet est justifiée par des constats sur l'état des lieux dans les localités. La pertinence de conception du projet est donc notée « 4- très satisfaisant ».

Selon ces constats:

- Les populations rurales tributaires des forêts du Bassin du Congo et qui sont parmi les plus pauvres, dépendent davantage des produits forestiers non ligneux (PFNL) et d'un plan de développement local. le volet social, environnemental, économique et de la biodiversité des agro forêts de palmiers ne sont pas pris en compte.

Elle doit permettre de répondre aux besoins croissants de nourriture et de combustible de l'humanité, grâce à la mise en place des systèmes de production durable, réduisant au minimum les impacts sur l'environnement.

- L'accroissement de la demande en PFNL continue d'évoluer aux dépens de la gestion durable des ressources forestières.

Les constats relevés sont pertinents et en droite ligne des constats sur l'état des lieux justifiant le projet. Ils traduisent aussi un bon ancrage du projet aux orientations locales et nationales pour la réduction de la pauvreté et la gestion durable du secteur forestier, en général, et du sous-secteur des PFNL, en particulier en termes d'agroforesterie.

III.1.3. Efficacité du projet

Ce paramètre est noté « 3- satisfaisant » au vu du degré de réalisation et d'atteinte des objectifs alors que nous ne sommes qu'à mi-parcours du projet.

Le bilan des réalisations du projet à mi-parcours indique un taux moyen de réalisation de l'ordre de 58 % rapport aux prévisions mais ce taux est très variable et masque des disparités allant de 0% à 125 % de taux réalisation. Le bilan est consigné dans le tableau III.

Tableau III. Bilan des réalisations du projet.

Indicateurs	Prévues	Réalisées à mi- parcours	Taux de réalisation (%)
1.1 Nombre de pépinière(s) de plants forestiers installée(s)	Une pépinière centrale, opérationnelle et gérée de manière durable par CODEMA au bout de la 1ère année Au moins 2 pépinières décentralisées opérationnelles gérées par les groupes cibles à partir de la 2 ^e année.	-Une pépinière centrale, opérationnelle -06 pépinières décentralisées opérationnelles gérées par les groupes cibles à partir de la 2 ^e année	100
1.2 Nombre de plants produits, distribués et plantés	Au moins 70 000 plants (ligneux et non ligneux)	7450 plants (ligneux et non ligneux)	10,5
2.1 Superficie réhabilitée des zones dégradées	Au 300-400 ha réhabilités	50 ha réhabilités	12,5
3. Nombre de personnes sensibilisées aux	Au moins 100 personnes sensibilisées sur chacun des 5 sites, au sujet des méfaits de la	600 personnes sensibilisées au sujet des méfaits de la déforestation et sur les	125

méfais de la déforestation et aux avantages de l'agroforesterie	déforestation et sur les avantages de l'agroforesterie d'ici la fin du projet	avantages de l'agroforesterie	
4. Nombre d'exploitants formés en domestication et en conduite des pépinières d'arbres forestiers	Au moins 5 personnes par site formées d'ici la fin du projet	180 personnes ont assistées aux rencontres de cette période répartis comme suit	100
5. Nombre d'opérations effectives de la commercialisation des PFNL	Au moins deux cycles de vente annuels (tous produits confondus) pour chaque site et au moins 50 exploitants par site (avec 5 sites) Au moins 1 groupe de producteurs de PFNL pour chaque site (5). Concertation semestrielle par site	Aucune activité initiée .	0
Moyenne			58

III.1.4. Durabilité du projet

Ce paramètre est noté « 3 - satisfaisant » au vu des multiples ancrages et bases solides dont dispose le projet. En effet, la durabilité repose sur son appropriation par les populations bénéficiaires dont il en est l'émanation concrète. Les autres éléments qui fondent la durabilité du projet incluent :

- L'approche intégrée participative qui facilitera l'appropriation définitive du projet par les bénéficiaires, dans la mesure où ce sont eux-mêmes qui exécuteront pratiquement toutes les activités du projet sur le terrain, ce qui constitue en grande partie leur quote part de participation ;
- Son mode de financement et la manière, dont il est géré. En effet, il s'agit d'un don qui est octroyé à CODEMA II, ONG nationale reconnue et dont l'existence et le fonctionnement

dépendent de plusieurs sources de financements lui garantissant sa viabilité financière. De plus, CODEMA II associe depuis ses débuts des ONG en mesure de mener certaines activités (ateliers) ce qui permet d'espérer une réalisation concrète des activités sur le terrain. Le projet a déjà bénéficié d'une première avance du FFBC de 78 280 Euros, et d'un second décaissement de 55 525 Euros, soit un montant total décaissé de 133 805 Euros sur le montant total du don de 225 564 Euros, soit un taux de décaissement de 59%.

- En outre, le projet s'inscrit dans la continuité des actions de développement mises en œuvre par CODEMA II. Au terme de la clôture des financements du FFBC, ces activités seront poursuivies sur fonds propres et avec l'appui d'autres organismes qui jusqu'à présent ont appuyé CODEMA II dans la poursuite de ses objectifs de lutte contre la pauvreté.

Grâce à l'augmentation des revenus générée par le projet, l'accès à l'exploitation illégale des ressources en bois des forêts par les populations sera fortement réduit. Ceci aidera à instaurer une « gouvernance locale » favorable à une gestion responsable des ressources naturelles, qui contribuera à assurer la durabilité des impacts du projet. De même, le renforcement des capacités du personnel et des bénéficiaires du projet se traduira par une application pratique et continue des connaissances acquises, qui permettra d'assurer la durabilité des activités du projet au-delà de sa période de financement. Le tableau ci-dessous illustre le taux de décaissement à mi-parcours

Tableau IV. Taux de décaissement à mi-parcours.

Catégorie	Budget	Réalisations au 19/12/2013	Ecart	% de réalisations
Biens	56 391	63 199	-6 808	112%
Travaux	45 865	14 410	31 455	31%
Services	-	14 711	-14 711	-
Coûts opérationnels	66 539	23 799	42 740	36%
Personnel	42 012	17 185	24 327	42%
Imprévus	14 757		14 757	0%
Total	225 564	133 805	83 264	59%

III.2. Discussion

Le volet agro forestier du plan de développement local du CODEMA II améliore efficacement le bien-être des populations locales. En effet, les formations ont été faites et les

bénéficiaires locaux sont à même de cerner les notions de produits forestiers non ligneux (PFNL), les notions d'associations et de multiplication végétative avec les expériences tels que le marcottage et le bouturage. De nombreuses pépinières ont été aménagées avec les plans de différentes espèces malgré les pertes observées du a la sécheresse et a l'entretien les plans issues des pépinières ont pu être très productives et insérées en association. Les résultats montrent donc que l'agroforesterie est désormais une pratique bien maîtrisée par les populations. Les bénéficiaires étant les acteurs principaux de leur processus de développement, et la réalisation d'un cadre logique approprié a permis d'avoir l'effet recherché, c'est-à-dire la mobilisation des populations et la prise en charge du projet par elles. Ceci est justifié par le fait que les populations s'engagent fortement lorsqu'elles sentent qu'elles sont prise en compte, Puisqu'elles ont comprise de quoi il en était question et que leur bien être en dépendait comme le prouve d'autres travaux (Raffleau, 2008) ou ceux (d'Aubertin et *al.*, 2006). L'approche participative utilisée lors de ces travaux a permis d'impliquer pleinement les populations locales qui se sentent acteurs principaux de leur propre développement (Sardan et *al.*, 1995).

Le budget alloué à ce projet est soumis à un double contrôle, par la banque et par le CODEMA II qui est conscient de l'enjeu et de la chance qu'un tel projet avec des volets tout aussi importants et touchant des domaines divers leur soit attribué. Notons cependant, que les populations pour leur quote part financière ont privilégiés l'utilisation des ressources locales et la main d'œuvre pour couvrir les dépenses qui leur étaient imparties. Cependant, il faudrait tenir compte des impacts du projet sur les populations cibles sur le plan environnemental et social a travers (i) la mise en œuvre des programmes de développement des palmeraies villageoises a eu des conséquences désastreuses dans la zone du projet marquées notamment par une déforestation assez poussée, une érosion massive des sols de la région avec comme corollaire l'envasement excessif par comblement des cours d'eau, la baisse sensible de la fertilité des sols, concomitamment avec celles de la production agricole et de la productivité en générale des écosystèmes. La mise en œuvre du projet devrait limiter voire inverser cette tendance et permettre la reconstitution et la conservation de la biodiversité et la restauration de la fertilité des sols. Parallèlement, la pratique de l'agroforesterie devrait entrainer une diminution de la pression sur les forêts naturelles et (ii) la promotion de l'agroforesterie entrainera une augmentation des revenus des populations. La domestication et la production des PFNL constituent également une importante source additionnelle de revenus. De même, le projet créera des emplois du fait que tous les travaux de pépinière, de suivi et de mise en place de plants seront réalisés par les populations locales. Toutes ces activités se traduiront par une augmentation du niveau des revenus des ménages bénéficiaires.

Cette étude constitue une contribution à la maîtrise du développement participatif des populations rurales. Qui sont en fait selon le concept de développement participatif les acteurs principaux de leur propre épanouissement, l'accompagnement de ces populations qui doit se faire de façon très délicate selon les susceptibilités propres à chaque peuple. De manière générale, la mise en œuvre du projet est effective et satisfaisante, même si elle s'est heurtée à des difficultés d'ordre diverses telles que la reprise de certains travaux en régie, dégradés pendant les périodes d'attente des décaissements ; la saisonnalité des semences ; leur rareté et le faible taux de germination ; les variations climatiques, la rudesse de la saison sèche qui est à l'origine des difficultés d'approvisionnement en eau en quantité suffisante pour couvrir les besoins réels de la pépinière et le mauvais état des pistes villageoises.

CHAPITRE IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

IV.1. Conclusion

Au terme de cette étude, dont l'objectif est d'évaluer à mi-parcours la mise en œuvre du volet agro forestier du plan de développement local du village MANGUEN II. Il ressort que le projet de reforestation des zones de palmeraie de la commune de Matomb plus précisément des quatre villages qui composent le CODEMA II à savoir Manguen II, Lisse, Malminang et Mbeng se trouve en droite ligne avec les objectifs de réductions de la pauvreté, de la déforestation (causée par l'implantation des palmeraies) et de la promotion de l'agroforesterie comme pratique innovante.

Les résultats obtenus lors de l'évaluation dans notre zone d'étude montrent que le projet répond à toutes les attentes. Car sur le plan social, le niveau de vie des populations s'approprient les résultats par la création des pépinières d'arbres forestiers et fruitiers. Sur le plan environnemental, la dégradation des terres a été ralentie et la reforestation à partir des pépinières est bénéfique pour l'équilibre environnemental. Du point de vue économique, la diversité des activités génératrices de revenus permet aux populations d'échapper au mécanisme de revenus saisonnier fonction des récoltes. La mise sur pied de l'agroforesterie et les formations données sur la notion de PFNL permettront aux populations bénéficiaires du projet de résoudre les besoins alimentaires et de fertilité du sol, par la maîtrise des techniques tels que la rotation ou l'assolement déjà pratiquées par les bénéficiaires.

Compte tenu des paramètres de base sur lesquels portait cette évaluation, ces résultats montrent que les actions menées de la conception à ce jour méritent une notation globale de 3 soit « insatisfaisant » selon les normes de la BAD.

IV.2. Recommandations

Pour améliorer la performance du projet, les recommandations suivantes sont formulées:

- réviser à la baisse les cibles en en termes de production de plants et de superficie des espaces réhabilités dans le cadre logique au regard du contexte de la mise en œuvre ;
- actualiser le plan de passation des marchés et actualiser les délais d'exécution en tenant compte du facteur climat qui entrave sérieusement l'avancé des réalisations ;
- améliorer le taux de réussite des plants dans les pépinières et leur parfaite intégration dans leur milieux naturel de vie qui seront les zones dégradées à reboiser.

BIBLIOGRAPHIE

- Anonyme, 2001. Guide pratique de suivi et d'évaluation des projets pour une gestion orientée vers l'impact. Fond International de Développement Agricole (FIDA), Rome. 67 p.
- Anonyme, 2005. Guide de préparation d'un plan d'évaluation de projets. Bureau des technologies et d'apprentissage (BTA). Canada. 17 p.
- Anonyme, 2008. Méthodologie de rapport des projets de développement, Banque Mondiale, Washington, 18 p.
- Anonyme, 2012. Notes d'orientation du personnel sur l'établissement de rapport d'achèvement de projet et leur notation, Banque Africaine de Développement (BAD), Tunis. 32 p.
- Aubertin C. et Dominique V., 2006. Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux, Paris, La Documentation française, coll. « Les études ». 30 p.
- Bouvier M., 1986. Solidarités locales: les chartes intercommunales de développement et d'aménagement. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence. 52 p.
- Brunner I. and guzman A., 1989. Participatory Evaluation: A Tool to Assess Projects and Empower People. New Directions for Program Evaluation : 9-18 p.
- D'Aquino P., Barreteau E., Le Page O. et Bousquet F., 2001. « Jeux de rôles et simulations multi-agents. » dans *Modélisation des agroécosystèmes et aide à la décision*, Montpellier, Cirad-INRA, collection Repères. 373-390 p.
- D'Aquino P., 2002. « Gestion décentralisée de territoire : pour une animation interinstitutionnelle plutôt qu'un appui direct à la planification locale » dans *L'Europe et le Sud à l'aube du 21e siècle : enjeux et renouvellement de la coopération*, Actes de la 9e Conférence générale de l'Association Européenne des Instituts de Recherche et de Formation en matière de développement, Paris, EADI. 71 p.
- D'Aquino P., Sourisseau J-M. et Pascutto T., 2006. Enjeux sociaux, enjeux et développement : Expérimentations de méthodes participatives spécifiques pour favoriser les transformations sociales et l'adaptation des modèles de développement à la Nouvelle-Calédonie, Pouembout, IAC. 189 p.
- De Sardan O., 1995. Anthropologie et développement. Essai en socio- anthropologie du changement social, APAD-Karthala, Paris: 221 p.

- Elong Mbassi J.P., 1986. Les Dix règles d'or du Développement local, in l'Afrique Municipale N°11, 2 14 p.
- Guesnier et Belanger F., 2002. Développement local et décentralisation, Genève, Ed. Région Europe. 24 p.
- Godard O. et Bernard H., 2002. Le développement durable et la recherche scientifique à l'INRA. Rapport à Mme La Directrice Générale de l'INRA. 51 p.
- Jacob S. et Ouvrard L., 2009. L'évaluation participative, Avantages et difficultés d'une pratique innovante Cahiers de la performance et de l'évaluation n°1 ISBN 978-2-9811262-0-7 Québec. 127 p.
- Joyal A., 2002. Le développement local : comment stimuler l'économie des régions en difficulté, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval-Éditions de l'IQRC, Collection « Diagnostic », no 30. 24 p.
- Prud'Homme J.P., 1996a. Le Développement Local en 7 points, in Grain de sel N°2 Juillet, 39 p.
- Piore M and Sabel, 1995. The second industrial divide. Possibilities for prosperity, Basic Books, New-York, 1984. Traduit en français: « Les chemins de la prospérité ». République tunisienne, ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi, Atelier sous régional sur l'auto-emploi et le développement de la micro et petite entreprise, Tunis. Rapport, Département du développement des entreprises et des coopératives, BIT, Genève. 167 p.
- Sicault G., 1977. Le Développement « AU RAS DU SOL », in revue Tiers Monde. T XVIII. N°72. Oct / p 700 2. Idem, p. 705 3. Idem, 70 p.
- Tamchir Thiam A. et Epanda M., 2010. Evaluation finale du projet "Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux (PFNL) en Afrique Centrale" GCP/RAF/408/EC Cameroun /République Démocratique du Congo. Rapport final. 85 p.

ANNEXE

Annexe 1 : Indications détaillées concernant la méthodologie de notation du projet

Cette présente annexe vise à fournir aux membres du personnel des instructions détaillées sur la méthode de notation. Bien que l'approche de notation demeure basée sur les faits et objective ou quantifiable dans la mesure du possible, elle repose nécessairement sur le meilleur jugement de l'évaluateur sur la base de l'information disponible. Ces instructions, destinées à être utilisées comme un document-guide séparé, seront revues et affinées en fonction des besoins.

Évaluation des performances du projet

A. Pertinence

La *pertinence* du projet est certes évaluée lors de l'évaluation/de l'approbation du projet par le biais, entre autres, de l'outil RR, mais il est important de réévaluer la pertinence à la phase d'achèvement du projet, afin de valider l'analyse initiale et également de prendre en compte tout changement intervenu dans la conception du projet, qui peut avoir été effectué lors de l'exécution. L'évaluation devrait porter tant sur la *pertinence de l'objectif de développement* (ou objet du projet, tel qu'indiqué dans le RBLF du projet), que sur la *pertinence de la conception du projet* pour réaliser cet objectif, de la phase de conception/d'approbation jusqu'à l'achèvement. La pertinence de l'objectif de développement peut être évaluée par rapport aux besoins des bénéficiaires, aux priorités et à la stratégie de développement ou politique du pays et par rapport au Document de stratégie pays (DSP) et aux stratégies de la Banque. La pertinence de la conception évalue le niveau d'adoption de solutions appropriées par le projet, relativement aux problèmes identifiés et le caractère approprié des changements éventuels apportés à l'envergure du projet, des dispositions d'exécution et des solutions techniques au cours de la durée de vie du projet.

Pertinence de l'objectif de développement du projet. Ce critère évalue le niveau d'alignement du but du projet, tel que spécifié dans le CLAR, sur le DSP et les stratégies sectorielles de la Banque applicables, les stratégies de développement du pays et les besoins des bénéficiaires, de la phase de conception/d'approbation jusqu'à l'achèvement (y compris tout ajustement ayant été apporté au projet au regard de l'environnement politique applicable, tel que la restructuration du projet). Les besoins des bénéficiaires devraient être évalués sur la base de consultations des parties prenantes organisées pendant la préparation des projets, ainsi que durant l'exécution (tel que reflété dans les EERs). Toute incohérence entre les priorités du pays, de la Banque et des bénéficiaires, devrait également être indiquée et faire l'objet de rapport. L'évaluation examine également le niveau auquel l'objectif de développement du projet a été clairement indiqué et axé sur les effets ainsi que le réalisme des effets escomptés dans le contexte du projet. Pour les OAP, il sera particulièrement important de garantir l'alignement sur le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), le Cadre d'évaluation des performances ou les Stratégies sectorielles applicables du pays et de la Banque. La notation, à entreprendre en consultation avec l'économiste du pays, est fondée sur le barème suivant :

- **4 – Très satisfaisant** : pendant la période d'exécution, l'objectif du projet est resté pleinement aligné sur : i) le DSP de la Banque ; ii) les stratégies sectorielles applicables de la Banque ; iii) les stratégies de développement du pays ; iv) les besoins des bénéficiaires ;

- **3 – Satisfaisant** : pendant la période d'exécution, l'objectif du projet était largement aligné sur : i) le DSP de la Banque, ii) les stratégies sectorielles applicables de la Banque ; iii) les stratégies de développement du pays ; iv) les besoins des bénéficiaires ;
- **2 – Insatisfaisant** : pendant la période d'exécution du projet, l'objectif du projet n'était pas aligné sur l'un des éléments suivants : i) le DSP de la Banque ; ii) les stratégies sectorielles applicables de la Banque ; iii) les stratégies de développement du pays, et iv) les besoins des bénéficiaires ;
- **1 – Très insatisfaisant** : pendant la période d'exécution, l'objectif du projet n'était pas aligné sur au moins deux des éléments suivants : i) le DSP de la Banque ; ii) les stratégies sectorielles applicables de la Banque ; iii) les stratégies de développement du pays, et iv) les besoins des bénéficiaires.

Pertinence de la conception du projet. Ce critère évalue le bien-fondé de la conception du projet et l'opportunité des ajustements éventuels qui, lors de l'exécution du projet, ont été apportés à l'envergure du projet, aux dispositions relatives à l'exécution ou aux solutions techniques pour garantir la réalisation des résultats escomptés (effets et produits). Pour les OAP, une évaluation sera effectuée au regard de la pertinence des mesures préalables, du dialogue sur les politiques et du niveau auquel l'opération aurait pu être davantage en faveur des pauvres dans sa conception et sa mise en œuvre. La notation est fondée sur le barème suivant :

- **4 – Très satisfaisant** : de la phase d'approbation à la phase de clôture, la conception a été très favorable à la réalisation des résultats du projet. La conception initiale était bonne et est restée appropriée tout au long de l'exécution ; aucun ajustement de l'envergure du projet, des dispositions relatives à l'exécution ou des solutions techniques n'a été requis pour garantir la réalisation des effets et produits escomptés ;
- **3 – Satisfaisant** : de la phase d'approbation à la phase de clôture, la conception a été constamment favorable à la réalisation des résultats du projet. La conception initiale était bonne et est restée appropriée tout au long de l'exécution ; des ajustements de l'envergure du projet, des dispositions relatives à l'exécution ou des solutions techniques ont été requis et ont été effectués en temps opportun pour garantir la réalisation des effets et produits visés ;
- **2 – Insatisfaisant** : de la phase d'approbation à la phase de clôture, la conception n'a pas toujours été favorable à la réalisation des résultats du projet. La conception initiale a soit été défaillante, soit perdu sa pertinence au cours de l'exécution ; des ajustements majeurs de l'envergure du projet, des dispositions relatives à l'exécution ou des solutions techniques se sont avérés nécessaires pendant l'exécution, mais ont été effectués avec des retards considérables, ce qui a eu une incidence négative sur la réalisation des effets et produits escomptés ;
- **1 – Très insatisfaisant** : de la phase d'approbation à la phase de clôture, la conception n'a pas été favorable à la réalisation des résultats du projet. La conception initiale était défaillante et est restée non pertinente tout au long de l'exécution ; des ajustements majeurs de l'envergure du projet, des dispositions relatives à l'exécution ou des solutions techniques se sont avérés nécessaires au cours de l'exécution, mais n'ont pas été effectués, ce qui a eu une incidence négative sur la réalisation des effets et produits escomptés.

B. Efficacité

L'évaluation de l'*efficacité* porte sur le degré de réalisation effective par le projet de ses résultats affichés, c'est-à-dire l'ensemble des effets et produits escomptés. La notation du volet efficacité est obtenue à partir de la notation de l'OD du tout dernier EER du projet (à joindre au RAP). Comme détaillé dans la méthodologie EER, l'évaluation devrait examiner la validité des liens

entre les activités, les produits et les effets escomptés (la chaîne de résultats) du projet. Elle requiert un établissement de rapports actualisés et exacts des réalisations effectives, comparativement aux cibles prévues pour les indicateurs de produits et d'effets du cadre logique du projet. L'évaluation devrait également prendre en compte tout facteur imprévu ou additionnel, positif ou négatif. Ceci pourrait inclure, par exemple, les questions liées au genre et au changement climatique, qui a pu influencer la réalisation des effets du projet. Le nombre total de bénéficiaires par catégorie et par sexe devrait être clairement indiqué, le cas échéant. Les contributions éventuelles aux CSI de la Banque devraient également être identifiées.

Pour les OAP, l'évaluation ne devrait pas examiner uniquement le niveau de réalisation des produits (c'est-à-dire la réalisation des réformes de politique convenues), mais également le niveau d'exécution des mesures complémentaires nécessaires à leur mise en œuvre (sensibilisation du public, dialogue sur les politiques et dispositifs institutionnels, par exemple). Les OAP sont généralement menées conjointement avec d'autres bailleurs de fonds et les gouvernements des pays membres régionaux (PMR) et sont mises en œuvre à travers les systèmes nationaux. Il peut en conséquence se révéler difficile d'établir un lien direct entre les contributions spécifiques du Groupe de la Banque (et celles d'autres partenaires) et les résultats escomptés. C'est pourquoi, les progrès seront mesurés en termes d'efforts collectifs des PMR et d'autres partenaires, le cas échéant, tout en prenant en compte les autres facteurs externes qui interviennent.

Notation de l'Objectif de développement (OD). Les notations établies pour les effets et les produits sont combinées pour évaluer les progrès que le projet a réalisés dans le sens de l'atteinte de son objectif de développement (voir Note d'orientation sur l'EER, pour de plus amples instructions sur la notation de l'OD). La méthode suivante est appliquée :

- **4 – Très satisfaisant** : aussi bien les effets que les produits obtiennent une notation très satisfaisante (4) ;
- **3 – Satisfaisant** : aussi bien les effets que les produits obtiennent une notation au moins satisfaisante (3) ;
- **2 – Insatisfaisant** : les effets ou les produits obtiennent une notation insatisfaisante (2).
- **1 – Très insatisfaisant** : les effets ou les produits obtiennent une notation très insatisfaisante (1).

La figure ci-dessous indique les notations de l'OD recommandées (TS, S, I, TI) pour les différentes combinaisons de notation des effets et des produits

Évaluation des effets					
Évaluation des produits		4	3	2	1
	4	TS	S	I	TI
	3	S	S	I	TI
	2	I	I	I	TI
	1	TI	TI	TI	TI

C. Efficience

L'*efficience* mesure la façon dont le projet a utilisé ses ressources à bon escient pour réaliser ses effets escomptés. Fondamentalement, l'évaluation de l'efficience tentera de répondre aux deux questions suivantes : i) les avantages du projet (réalisés ou dont la réalisation est escomptée) excèdent-ils les coûts du projet (rapport coût-avantage) ? et ii) l'exécution du projet a-t-elle été efficiente pour la réalisation des résultats escomptés du projet (coût d'exécution) ?

Pour compléter l'analyse coût-avantage, le RAP devrait examiner les aspects qui ont influencé l'efficience de l'utilisation des ressources, y compris le *respect du calendrier* (défini en termes de calendrier d'exécution prévu par rapport au calendrier d'exécution réel), l'*efficience de l'utilisation des ressources* (définie en termes de réalisation matérielle des produits par rapport aux engagements) et l'*état d'avancement de l'exécution* (tiré de la notation de l'EE contenue dans l'EER). La notation du volet efficience portera en conséquence sur les quatre critères suivants : i) respect du calendrier ; ii) efficience de l'utilisation des ressources ; iii) analyse coût-avantage, et iv) état d'avancement de l'exécution comme indiqué dans le détail ci-dessous.

Respect du calendrier. Le respect du calendrier d'exécution du projet est fondé sur une comparaison de la durée prévisionnelle et de la durée réelle d'exécution du projet, à compter de la date de satisfaction des conditions de premier décaissement. Pour les OAP, les décaissements à temps de la/des tranche(s) sont évalués à l'aune de ce critère. Le barème de notation suivant s'applique :

- **4 – Très satisfaisant** : le rapport entre délai d'exécution prévisionnel (selon le REP) et délai réel d'exécution à compter de la date de satisfaction des conditions de premier décaissement est ≥ 1 ;
- **3 – Satisfaisant** : le rapport entre délai d'exécution prévisionnel (selon le REP) et délai réel d'exécution à compter de la date de satisfaction des conditions de premier décaissement est $\geq 0,75$ et < 1 ;
- **2 – Insatisfaisant** : le rapport entre délai d'exécution prévisionnel (selon le REP) et délai réel d'exécution à compter de la date de satisfaction des conditions de premier décaissement est $\geq 0,50$ et $< 0,75$;
- **1 – Très insatisfaisant** : le rapport entre délai d'exécution prévisionnel (selon le REP) et délai réel d'exécution à compter de la date d'entrée en vigueur est $< 0,50$.

Efficience de l'utilisation des ressources. L'efficience de l'utilisation des ressources évalue l'exécution physique (basée sur les produits livrés) par rapport aux ressources utilisées (basées sur les engagements cumulés) à la phase d'achèvement. Si le RAP est entrepris avant que l'ensemble des activités du projet n'aient été achevées, l'évaluation devrait tenir compte du niveau d'exécution matérielle escompté à la fin du projet. La valeur médiane sera calculée en termes de pourcentage réalisé pour chaque produit, puis comparée au taux d'engagement (comme mesure des ressources utilisées pour le projet). La valeur médiane est utilisée (plutôt que la moyenne arithmétique) du fait du nombre élevé de produits dans la plupart des opérations et afin de limiter l'impact des valeurs extrêmes de certains produits (par exemple réalisation de 200%). Pour le taux d'exécution matérielle et d'engagement, tous les bailleurs de fonds sont concernés (Banque, gouvernement et autres). Normalement, ce critère ne s'applique pas aux OAP, vu que, souvent, il n'y a aucun lien direct entre les produits et le montant de la contribution de la Banque (auquel cas l'évaluateur devrait indiquer « sans objet » ou S.O.). Le barème de notation suivant s'applique :

- **4 – Très satisfaisant** : la valeur médiane du taux de réalisation physique des produits du projet par rapport au taux d'engagement est ≥ 1 . Le projet a réalisé tous ses produits ou plus, dans les limites du budget disponible.

- **3 – Satisfaisant** : la valeur médiane du taux de réalisation physique des produits du projet par rapport au taux d'engagement est $\geq 0,75$ et < 1 . Le projet a globalement réalisé les produits escomptés, dans les limites du budget disponible ;
- **2 – Insatisfaisant** : la valeur médiane du taux de réalisation physique des produits du projet par rapport au taux d'engagement $\geq 0,50$ et $< 0,75$. Le projet a réalisé moins que les produits escomptés selon le budget disponible ;
- **1 – Très insatisfaisant** : la valeur médiane du taux de réalisation physique des produits du projet par rapport au taux d'engagement est $< 0,50$. Le projet a réalisé beaucoup moins que les produits escomptés selon le budget disponible.

Analyse coût-bénéfice. La validité de l'analyse coût-bénéfice (taux de rentabilité économique – TRE) menée lors de la phase d'évaluation est réévaluée à la phase d'achèvement (y compris la validité des hypothèses). Il est recommandé d'utiliser le même modèle que celui qui a été élaboré lors de la préparation de l'opération. Pour les OAP, on entreprendra une évaluation quantitative si TRE a été calculé au moment de l'évaluation ; sinon, une évaluation pourrait être faite par rapport à la contribution des réformes politiques à la croissance économique (si cela n'est pas applicable, indiquer N/A pour ce critère). On applique le barème de notation suivant :

- **4 – Très satisfaisant** : Le ratio du TRE à l'achèvement et le TRE à l'évaluation est ≥ 1 ;
- **3 – Satisfaisant** : Le ratio du TRE à l'achèvement et le TRE à l'évaluation est $\geq 0,75$ et < 1 ;
- **2 – Insatisfaisant** : Le ratio du TRE à l'achèvement et le TRE à l'évaluation est $\geq 0,50$ et $< 0,75$;
- **1 – Très insatisfaisant** : Le ratio du TRE à l'achèvement et le TRE à l'évaluation est $< 0,50$.

État d'avancement de l'exécution (EE). La notation de l'EE découlera de l'EER, qui sera actualisé en tandem avec la préparation du RAP. La notation de l'EE tient compte de l'ensemble des critères applicables à l'EE, évalués dans chacune des trois principales catégories suivantes, à savoir : i) la conformité aux engagements (conditions du projet, sauvegardes environnementales et sociales et respect des recommandations d'audit) ; ii) les systèmes et procédures du projet (passation de marchés, gestion financière, suivi et évaluation) ; iii) l'exécution et le financement du projet (décaissements, engagements budgétaires, financement de contrepartie et cofinancement). La moyenne arithmétique simple des notes individuelles est calculée pour déterminer la note finale. La notation globale de l'EE est indiquée comme suit :

- **4 - Très satisfaisant** : la note moyenne des notations des critères d'IP applicables est comprise entre 3,5 et 4. Les processus d'exécution ont, pour la plupart, été très satisfaisants et ont permis d'obtenir les résultats escomptés ;
- **3 - Satisfaisant** : la note moyenne des notations des critères d'IP applicables est comprise entre 2,5 et 3,49. Les processus d'exécution ont, pour la plupart, été satisfaisants et ont, pour l'essentiel, permis d'obtenir les résultats escomptés ;
- **2 - Insatisfaisant** : la note moyenne des notations des critères d'IP applicables est comprise entre 1,5 et 2,49. Plusieurs aspects des processus d'exécution n'ont pas été remplis, ce qui a compromis la réalisation de certains résultats du projet ;
- **1 - Très insatisfaisant** : la note moyenne des notations des critères d'IP applicables est comprise entre 1 et 1,49. La plupart des aspects des processus d'exécution n'ont pas été remplis, ce qui a compromis la réalisation des résultats du projet.

D. Durabilité

L'évaluation de la *durabilité* examine, d'une part, le niveau de résolution des risques par le projet pendant l'exécution, et, d'autre part, la mise en place de mécanismes pour garantir le flux continu des bénéfices après l'achèvement. Elle devrait également évaluer les risques par rapport à la durabilité des résultats en matière de développement et/ou des avantages du projet, y compris la résilience aux facteurs exogènes. Les quatre facteurs suivants seront spécifiquement évalués : i) viabilité financière ; ii) durabilité institutionnelle et renforcement des capacités ; iii) appropriation et durabilité des partenariats, iv) durabilité environnementale et sociale.

Viabilité financière. Ce critère évalue la mesure dans laquelle des mécanismes et des modalités de financement (par exemples : tarifs, frais d'utilisateur, frais d'entretien, dotations budgétaires, autres contributions des parties prenantes, flux d'aide, etc.) ont été mis en place pour garantir un flux continu de bénéfices après l'achèvement du projet et assurer sa pérennité financière. Pour les OAP, l'évaluation devrait se focaliser sur la viabilité financière des réformes, ainsi que sur le dialogue sur les politiques de la Banque visant à promouvoir la viabilité financière des réformes. La notation est essentiellement qualitative et repose sur le barème suivant :

- **4 – Très satisfaisant** : pour assurer la viabilité financière, le projet a mis en place des mécanismes solides susceptibles de garantir le flux continu de bénéfices liés au projet après son achèvement ;
- **3 – Satisfaisant** : pour assurer la viabilité financière, le projet a mis en place des mécanismes jugés suffisants pour garantir le flux continu de bénéfices liés au projet après son achèvement ;
- **2 – Insatisfaisant** : pour assurer la viabilité financière, le projet a mis en place certains mécanismes, mais jugés insuffisants pour garantir le flux continu de bénéfices liés au projet après son achèvement ;
- **1 – Très insatisfaisant** : le projet n'a pas mis en place de mécanisme pour garantir la viabilité financière et les flux de bénéfices liés au projet ne se pérenniseront pas après son achèvement.

Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités. Ce critère évalue le degré de contribution du projet au renforcement des capacités institutionnelles, y compris, par exemple, par l'utilisation des systèmes nationaux – qui vont favoriser la continuité des flux d'avantages liés au projet. L'instauration ou non de pratiques améliorées de gouvernance, de compétences acquises, procédures, incitations, structures ou mécanismes institutionnels développés du fait de l'opération seront prises en compte. Pour les OAP, l'approche devrait intégrer une évaluation : de la contribution au renforcement des capacités pour piloter et gérer les processus de réformes politiques ; de la mesure dans laquelle l'économie politique de la prise de décision a été propice aux réformes ; de l'engagement du gouvernement en faveur des réformes ; et de la manière dont la conception a renforcé l'appropriation nationale. La notation repose sur le barème suivant :

- **4 – Très satisfaisant** : le projet a joué un rôle essentiel dans la mise en place ou le renforcement des capacités institutionnelles dans le secteur/domaine d'intervention concerné. Les systèmes et capacités du pays sont excellents et suffisants pour garantir le flux continu des avantages liés au projet après son achèvement ;
- **3 – Satisfaisant** : le projet a contribué de façon significative au renforcement des capacités institutionnelles dans le secteur/domaine d'intervention concerné. Les systèmes et capacités du pays sont de bonne qualité et jugés suffisants pour garantir le flux continu des avantages liés au projet après son achèvement ;
- **2 – Insatisfaisant** : le projet n'a que peu contribué au renforcement des capacités institutionnelles dans le secteur/domaine d'intervention concerné et/ou des systèmes parallèles ont dû être utilisés. Les systèmes et capacités du pays demeurent faibles et sont

jugés insuffisants pour garantir le flux continu des avantages liés au projet après son achèvement ;

- **1 – Très insatisfaisant** : le projet n'a pas contribué au renforcement des capacités institutionnelles dans le secteur/domaine d'intervention concerné et/ou des systèmes parallèles ont dû être utilisés de façon intensive. Les systèmes et capacités du pays sont très faibles et insuffisants pour garantir le flux continu des avantages liés au projet après son achèvement.

Appropriation et durabilité des partenariats. L'évaluation détermine l'implication effective ou non, dans le projet, des parties prenantes compétentes, la promotion d'un sens d'appropriation chez les bénéficiaires (femmes et hommes confondus) et la mise en place de partenariats fructueux avec les parties prenantes compétentes (autorités locales, organisations de la société civile, secteur privé, donateurs), tel que requis pour la pérennisation des produits du projet. Pour les OAP, l'évaluation devrait mesurer la capacité du gouvernement à mener le dialogue sur des politiques ainsi que le niveau d'appui de la Banque pour l'approfondissement au processus de consultation. La notation est largement qualitative et s'appuie sur le barème suivant :

- **4 – Très satisfaisant** : le projet a été très efficace dans l'implication de toutes les parties prenantes compétentes et il existe un sens élevé d'appropriation chez les bénéficiaires. Des partenariats fructueux avec les parties prenantes compétentes (autorités locales, organisations de la société civile, secteur privé, par exemple) ont été mis en place pour garantir la préservation et la bonne gestion des produits du projet ;
- **3 – Satisfaisant** : le projet a été efficace dans l'implication de la plupart des parties prenantes compétentes et dans la promotion d'un sens d'appropriation chez les bénéficiaires. Des partenariats avec les parties prenantes compétentes ont été mis en place et sont jugés suffisants pour garantir la préservation et la bonne gestion des produits du projet ;
- **2 – Insatisfaisant** : le projet n'a impliqué qu'un nombre limité de parties prenantes et l'on note une appropriation limitée chez les bénéficiaires. Aucun partenariat n'a été mis en place (ou de manière marginale), et cela n'est pas jugé suffisant pour garantir la préservation et la bonne gestion des produits du projet ;
- **1 – Très insatisfaisant** : le projet n'a pas été efficace dans l'implication des parties prenantes et l'on ne note aucun sens d'appropriation chez les bénéficiaires. Aucun partenariat avec les parties prenantes n'a été mis en place pour garantir la préservation et la bonne gestion des produits du projet.

Durabilité environnementale et sociale. Ce critère ne s'appliquerait normalement qu'aux projets de catégories environnementales I et II. Il évalue le niveau d'exécution des mesures d'atténuation/de renforcement environnemental et social du projet conformément au plan de gestion environnementale et social (PGES), la capacité des institutions et des systèmes nationaux, ainsi que la disponibilité de financements pour garantir la durabilité environnementale et sociale de l'opération. La notation des sauvegardes environnementales et sociales dans l'EER devrait être utilisée à titre indicatif. La notation est largement qualitative et basée sur le barème suivant :

- **4 - Très satisfaisant.** Le PGES a été mis en œuvre dans les délais et de manière satisfaisante ; la capacité institutionnelle est forte et il existe un financement suffisant pour garantir la durabilité environnementale et sociale de l'opération.
- **3 – Satisfaisant.** Le PGES a été largement mis en œuvre dans les délais et de manière satisfaisante ; la capacité institutionnelle et le financement sont jugés suffisants pour garantir la durabilité environnementale et sociale de l'opération.

- **2 – Insatisfaisant.** Le PGES a été mis en œuvre, mais avec des retards considérables ou de manière insatisfaisante ; la capacité institutionnelle et le financement sont jugés insuffisants pour garantir la durabilité environnementale et sociale de l'opération.
- **1 – Très insatisfaisant.** Le PGES n'a pas été mis en œuvre; il n'existe aucune capacité institutionnelle ni financement pour garantir la durabilité environnementale et sociale de l'opération.

Performances des parties prenantes

Dans cette section, les performances de la Banque, de l'emprunteur et d'autres parties prenantes (Cofinanciers, entrepreneurs, prestataires de services par exemple) sont évaluées à la lumière des informations qualitatives et quantitatives disponibles. Une notation devrait être fournie (Très satisfaisant, Satisfaisant, Insatisfaisant et Très insatisfaisant), mais cette notation ne sera pas utilisée dans le calcul de la note globale du RAP. Néanmoins, cette information peut fournir de précieux éclairages et explications en ce qui concerne les aspects liés à la performance (pertinence, efficacité, efficience et durabilité).

Performance de la Banque. La performance de la Banque relativement au projet est évaluée tant à travers les appréciations fournies par l'emprunteur, que par une autoévaluation faite par la Banque. L'évaluation devrait se pencher sur les performances de la Banque, de la phase de préparation/approbation jusqu'à celle de l'achèvement. L'évaluation devrait indiquer, entre autres, si oui ou non la Banque : i) a de façon proactive identifié et résolu les problèmes rencontrés aux différents phases du cycle du projet, y compris la modification de l'objectif de développement du projet et/ou de la conception du projet, tel que requis pour tenir compte des circonstances changeantes; ii) a exploité, lors de la conception et de l'exécution, les enseignements tirés des opérations précédentes ; iii) a promu la participation des parties prenantes pour renforcer l'appropriation ; iv) a renforcé les exigences fiduciaires et de sauvegarde ; v) s'est assurée que le système de suivi et évaluation a été bien conçu et mis en œuvre ; vi) a entrepris une supervision continue et de grande qualité, y compris l'implication adéquate de l'expertise requise (dosage des compétences), et vii) a apporté une réponse en temps opportun aux requêtes. Pour les OAP, l'évaluation devrait également couvrir la performance de la Banque en ce qui concerne le dialogue sur les politiques et la participation et/ou le leadership dans l'appui budgétaire ou au sein des groupes de travail sectoriels au niveau pays.

Performance de l'emprunteur. Les performances de l'emprunteur relativement au projet sont évaluées tant à travers les appréciations fourni par la Banque, qu'à travers une autoévaluation effectuée par l'emprunteur. L'évaluation des performances de l'emprunteur porte principalement sur les processus qui sous-tendent l'efficacité de l'emprunteur dans l'exécution de ses attributions en tant que maître d'ouvrage du projet. Il est recommandé d'étayer l'évaluation tant par les informations qualitatives que par les informations quantitatives disponibles. Les questions sur lesquelles l'on devrait se concentrer pourraient inclure, entre autres : i) les performances du gouvernement et de l'organe d'exécution dans la garantie d'une préparation et d'une exécution de qualité ; ii) la conformité aux engagements, aux accords et aux sauvegardes ; iii) la mise à disposition d'un financement de contrepartie en temps opportun ; iv) la mise en œuvre du système de suivi et évaluation ; v) la réactivité aux recommandations de supervision ; vi) les mesures prises par l'emprunteur pour jeter les bases de la durabilité du projet, en favorisant en particulier la participation des parties prenantes du projet et en impliquant le personnel et les institutions appropriées, et vii) le respect du calendrier de préparation des requêtes. Pour les OAP, l'évaluation devrait également porter sur la performance de l'emprunteur en termes de dialogue sur les politiques et de coordination de l'aide des bailleurs de fonds.

Performance des autres parties prenantes. La performance des autres parties prenantes, notamment les partenaires au développement, les cofinanciers, les organisations de la société civile, les entrepreneurs et/ou les prestataires de services, est évaluée dans la présente section. Les questions sur lesquelles l'on doit se focaliser relativement aux cofinanciers pourraient intégrer, entre autres, le décaissement en temps opportun et le fonctionnement des mécanismes de collaboration, tandis que pour les entrepreneurs et les prestataires de services, les questions spécifiques intègrent la qualité du travail et la réactivité aux demandes des clients. Pour les OAP, l'évaluation devrait couvrir la performance des autres partenaires au développement concernant le dialogue sur les politiques et de la participation à l'opération.

Principaux enseignements tirés et recommandations

Enseignements tirés. Les enseignements tirés sont des généralisations fondées sur des expériences d'évaluation acquises auprès de projets, programmes ou politiques, qui partent de circonstances particulières pour s'étendre à des situations plus générales. Contrairement aux constatations et aux conclusions, les enseignements ne se limitent pas aux circonstances spécifiques des projets ou des programmes qui ont été évalués, elles s'attaquent plutôt aux questions allant au-delà de ces projets ou programmes particuliers et peuvent de façon globale éclairer les actions à venir. Contrairement aux recommandations, les enseignements ne préconisent pas des mesures spécifiques à l'opération concernée, mais indiquent plutôt les facteurs de l'expérience antérieure qui devraient être pris en compte dans la formulation des opérations à venir.

Les enseignements clés doivent être documentés dans cette section du rapport. Quatre questions peuvent guider l'identification des enseignements : i) à quoi s'attendait-on au moment de l'approbation ? ii) que s'est-il réellement passé ? (en fournissant des informations sur le contexte) iii) qu'est-ce qui s'est particulièrement bien ou mal passé ? et iv) que faut-il tirer comme enseignement de l'expérience ? Le but principal est de fournir des enseignements positifs ou négatifs, qui peuvent servir à orienter la préparation et l'exécution d'autres projets en cours et les futurs projets. Il conviendrait de limiter la présente section à cinq enseignements clés, qui peuvent orienter les opérations futures. Les enseignements tant positifs que négatifs sont importants. Pour chaque enseignement tiré, il est recommandé de préciser la « question clé », ainsi que le public cible (emprunteur, Banque, cofinanciers, par exemple).

Recommandations. Cette section est une section prospective qui vise à identifier des recommandations spécifiques destinées à faire face aux risques majeurs liés la durabilité, ainsi qu'à d'autres questions. Lors de l'évaluation des risques majeurs, il est recommandé de déterminer la probabilité de survenue et l'ampleur des risques, s'ils devaient se matérialiser. Un accent particulier devrait être mis sur les risques majeurs liés, entre autres, à la poursuite du financement, à l'entretien et aux responsabilités institutionnelles. Les risques techniques, sociaux, politiques et environnementaux peuvent également être examinés, de même que les risques potentiels et l'impact du changement climatique et des catastrophes naturelles. Pour chaque risque/problème, les mesures d'atténuation correspondantes devraient être proposées, y compris les parties prenantes responsables et les délais. Les recommandations devraient être spécifiques, réalisables, vérifiables et avoir un bon rapport coût-efficacité.

Notation globale du RAP

La notation globale du RAP est fondée sur la notation moyenne des quatre volets clés du RAP (pertinence, efficacité, efficience et durabilité). Un exemple est fourni à l'annexe 2. La méthode de calcul est la suivante :

- chaque critère relatif à chaque volet sera noté : 1 (Très insatisfaisant), 2 (Insatisfaisant), 3 (Satisfaisant), 4 (Très satisfaisant) sur la base des orientations et des définitions sus-indiquées ;
- la note de chaque volet est calculée sous forme de note moyenne des critères ayant trait à ce volet et le barème suivant s'appliquera : 1-1,49 (Très insatisfaisant), 1,50-2,49 (Insatisfaisant), 2,50-3,49 (Satisfaisant), 3,50-4 (Très satisfaisant) ;
- la note globale du RAP est calculée sous forme de moyenne des notes des quatre volets. Le barème suivant s'appliquera : 1-1,49 (Très insatisfaisant), 1,50-2,49 (Insatisfaisant), 2,50-3,49 (Satisfaisant), 3,50-4 (Très satisfaisant).

Annexe 2. Cadre logique du projet

Chaîne des résultats		Indicateurs de performance			Moyens de vérifications	Risques/Mesures d'atténuation
		Indicateurs	Situation de référence	Cible		
Impact	Amélioration des revenus des populations de la région du projet	Croissance du revenu moyen par ménage et par an, liée à l'exploitation des PFNL dans 5 villages	150.000 CFA Par an et par ménage, hors PFNL.	165.000 CFA Par an et par ménage, la différence étant liée aux PFNL	- Rapports d'enquête sur le terrain	Risque : - L'introduction des PFNL ne contribue pas de manière significative au revenu des ménages Atténuation : - Diversification des sources de revenus issues des PFNL (identification d'autres PFNL pouvant apporter la contribution)
	Réduction de la déforestation dans la région du projet	Superficie de plantations reboisées	0	300-400 ha reboisées au bout de 3 ans	- Rapports d'enquêtes sur le terrain ; - Documents du CODEMA II - Observations directes	Risque : - Faible adhésion des populations Atténuation : - Forte sensibilisation des populations
Effets	Couvert végétal reconstitué	Nombre de plants forestiers plantés	0	70.000 plants (ligneux et non ligneux) mis en place en 3 ans	Rapports d'enquêtes sur le terrain : (i) rapport d'étude sur le choix des espèces et la disponibilité des semences et (ii) rapport sur la performance des essences (croissance et transplantation) Rapports du projet	Risque : - Disponibilité des semences - Faible participation des populations; - Mauvaise prise des plants ; Atténuation : - Etude préalable (déterminant le choix final des essences) - Suivi adéquat de la production des plants ; - Encadrement de proximité de la mise en place au niveau des exploitations. - Forte sensibilisation des populations
	Technique de conduite des plantations d'arbres forestiers maîtrisée	% d'exploitants agricoles, formés aux techniques, qui conduisent effectivement une	0	20% des exploitants de la zone d'intervention sont formés et conduisent une pépinière.	Rapports d'enquêtes sur le terrain ; Rapports du projet	Risque : - Faible adhésion des populations Atténuation : - Forte sensibilisation des populations

		pépinière % d'exploitants agricoles formés pratiquant l'agroforesterie		Au moins 10% des exploitants sont formés et pratiquent l'agroforesterie d'ici la fin du projet.		
	Part des revenus des ménages issue des PFNL augmentée	% d'augmentation des revenus totaux des ménages, en conséquence à l'introduction du commerce des PFNL	0 - Aucun	Augmentation du revenu total annuel des ménages de au moins 10% (cumulés par rapport à la base de départ) au bout de 3 ans, en conséquence à l'introduction du commerce des PFNL		<u>Risque :</u> - Vente limitée (volume) ou vente à perte des PFNL <u>Atténuation</u> - Etudier la stratégie et la filière de commercialisation des PFNL
Produits	Gestion forestière et pratique durable					
	Pépinière(s) de plants forestiers installée(s)	Nombre de pépinières installées	0 – pas de pépinière	Une pépinière centrale, opérationnelle et gérée de manière durable au bout de la 1ere année Au moins 2 pépinières décentralisées opérationnelles gérées par les groupes cibles à partir de la 2 ^e année.	Rapport de gestion de la pépinière (semestriel) Rapport d'enquêtes sur le terrain ; Rapports du projet	<u>Risque :</u> - Disponibilité des semences (auprès des petits producteurs) <u>Atténuation :</u> - Information en amont des petits producteurs fournisseurs de semences sur les besoins - Utilisation d'essences alternatives - Utilisation de sauvageons en remplacement de semences potentiellement indisponibles.
	Plants produits, distribués et plantés	Nombre de plants.	0	70.000 plants (ligneux et non ligneux) mis en place en 3 ans	Rapport d'enquêtes sur le terrain ; Rapports du projet	<u>Risque :</u> - Mauvaise prise des plants ; - Faible participation des populations <u>Atténuation :</u> - Forte sensibilisation des populations - Suivi adéquat de la production des plants ; - Encadrement de proximité de la mise en place au niveau des exploitations.
	Réhabilitation des zones dégradées	Superficie des zones réhabilitées dans les jachères et les palmeraies	0 – pas de superficie	300-400 ha réhabilités au bout de 3 ans	Rapport d'enquêtes sur les activités de réhabilitation ; Rapports du projet	<u>Risque :</u> - Choix des essences impacte superficie couverte à nb de plans équivalent <u>Atténuation :</u> - Etude sur le choix des espèces et la disponibilité des semences

Renforcement des capacités et agroforesterie						
	Population sensibilisée aux méfaits de la déforestation et aux avantages de l'agroforesterie	Nombre de personnes sensibilisées par site	0 personnes	Au moins 100 personnes sensibilisées sur chacun des 5 sites, au sujet des méfaits de la déforestation et sur les avantages de l'agroforesterie d'ici la fin du projet	Rapports ateliers de sensibilisation (comprenant les listes de présence) Rapports du projet	<u>Risque :</u> - Faible participation des populations <u>Atténuation :</u> - Forte sensibilisation des populations
	Exploitants formés aux techniques - de domestication des produits forestiers non ligneux et - de conduite des pépinières d'arbres forestiers	Nombre d'exploitants formés.	0 exploitants formés	Au moins 5 personnes par site formées d'ici la fin du projet	Rapports ateliers de formation Rapports du projet	<u>Risque :</u> - Faible adhésion des populations <u>Atténuation :</u> - Forte sensibilisation des populations
	Promotion et mise en opération effective de la commercialisation des PFNL	Nb. de ventes groupées et Nb. d'exploitants participants à la vente groupée Nb. de groupes de producteurs de PFNL constitués pour les ventes par site Régularité des concertations entre acheteurs et producteurs.	0 – aucun	Au moins deux cycles de vente annuels (tous produits confondus) pour chaque site et au moins 50 exploitants par site (avec 5 sites) Au moins 1 groupe de producteurs de PFNL pour chaque site (5). Concertation semestrielle par site	Rapport de ventes groupées Rapport de réunion de concertation. Accords de partenariat entre producteurs et acheteurs	<u>Risque :</u> - Variabilité de la production des PFNL - Difficultés d'évacuation et d'écoulement des produits - Faible organisation des acteurs (acheteurs et producteurs) <u>Atténuation :</u> - Diversification des PFNL - Organisation des ventes groupées - Sensibilisation ciblée des acteurs du processus achat/vente.

Annexe 3. Etat d'exécution du projet.

Activité et Indicateur	Prévision	Réalisation	Niveau ou taux de réalisation (%)	Ecart, Commentaires
	A. Gestion forestière et pratiques durables			
	A.1. Sensibilisation et de mobilisation des populations aux différentes thématiques du projet			
Indicateur A1.1 Nombre de réunions de prise de contact et information des populations	Prise de contact avec les populations sur les sites	Les populations ont été contactées et informées. (plus de 500 personnes ont pris part aux différentes réunions organisées)	100	0 écart
Indicateur A1.2 Nombre de supports de sensibilisation	5000 Autocollants 1000 T-shirts imprimés 5 000 Dépliants 1 000 casquettes	0 75 polos et 550 tee-shirts 10 000 dépliants 50 casquettes	0 63 200 5	Le coût réel très élevé par rapport au coût prévisionnel. Bien plus, la pertinence de certains supports comme les autocollants ne semblent pas avérée.
Indicateur A1.3 Meeting de lancement	01 meeting avec les autorités 01 réception pour 500 personnes	1 meeting de lancement a eu lieu le 12 juillet 2012 en présence de 600 personnes environ, dont les autorités administratives et traditionnelles et les populations des 5 sites	100	RAS
Indicateur A1.4 Nombre d'émissions radiophoniques sur le thème du projet	01 couverture du meeting de lancement 01 Participation par semaine aux émissions en langue locale (Bassa) 25 émissions spécialisées en français	01 reportage du meeting de lancement du projet a été réalisée par la CRTV et diffusée au « Journal des Provinces » le 17 juillet 2012 à 18h30. 29 émissions en langue Bassa depuis le 14 août 2012.	116	Le changement observé dans la langue de présentation tient ici du fait de l'utilisation quasi exclusive de la langue Bassa par les populations cibles.
Indicateur A1.5 Nombre d'ateliers d'information	2 ateliers par site	2 ateliers ont été réalisés dans chaque site avec une participation moyenne de 400 personnes	100	0 écart

sur les sites				
Indicateur A1.6 Nombre de réunions d'organisation et encadrement des groupes sur site	Au moins 19 réunions pour la création de six groupes organisés et encadrés suite aux 19 sous-groupes formés sur les villages sites	19 réunions organisées pour la constitution de six groupes avec un bureau élu pour chacun. Lissè : 4 ; Manguen II : 5 ; Malminang-Mandjap : 2. Mbeng : 1 ; Nkongtock, 4 à Nkenglikok et Bingongog (2)	84	Tous les groupes d'un même site ont été organisés en un GIC.
	A2. Réalisation de l'étude sur les essences porteuses			
Indicateur A.2.1 Nombre d'espèces Agro forestières avec background socio-économique étudiées	Au moins une vingtaine	24 essences porteuses	100	0 écart
Indicateur A.2.2 Nombre d'atelier de restitution et validation de l'étude	01 atelier de restitution et validation de l'étude est organisé avec la participation de la population cible (30 personnes)	01 atelier de restitution et validation de l'étude a été organisé le 20 juillet 2012 à Manguen II avec la participation de 30 personnes	100	0 écart
	A.3 Identification, production et distribution des plants forestiers			
Indicateur A.3.1 Nombre de pépinières aménagées	1 pépinière centrale sous 2 ombrières avec 1 adduction d'eau et six pépinières secondaires	1 pépinière centrale sous 2 ombrières avec 1 adduction d'eau et six pépinières secondaires	100	0 écart
Indicateur A.3.2 Nombre de plants ensemencés	Au moins 45 000 plants ensemencés	Ensemencement de 37 000 plants (nombre de plants par espèce)	82	0 écart
Indicateur A.3.3 Nombre de plants transportés et distribués	Transport et distribution de 45 000 plants	16 250 plants ont été transportés et distribués dans 4 sites	36	perte de près de 5000 plants en pépinière dû à la sévérité de la sécheresse.
Indicateur A.3.4 Superficies parcelles	Au moins 1800 ha	ANO soumis	10	Organisation des populations en vue du recensement. Un

dégradées par sites				calendrier de passage du géomètre est en cours d'élaboration.
Indicateur A.3.5 Nombre de des parcelles délimitées retenues	Au moins 600 parcelles délimitées	Non réalisée	0	La délimitation est un travail qui requiert les services d'un expert
B. Renforcement de capacités et agroforesterie				
<i>B.1. Sensibilisation à l'agroforesterie</i>				
Indicateur B1.1 Nombre d'ateliers sur les méfaits déforestation et avantages agroforesterie dans les sites	03 ateliers par site	04 ateliers ont été réalisés par site pour un total de 466 participants : dont 26% de femmes.	125	+1 atelier. Pour faciliter la compréhension de la population cible, 04 sous thèmes ont été retenus, soit 01 sous thème par séance
Indicateur B1.2 Nombre de membres des groupes d'exploitants des PFNL touchés	Au moins 100 personnes touchées	190 personnes ont assistées aux rencontres de cette période	190	Plus de personnes touchées que prévues à cause de l'importance que les communautés leur accordent.
<i>B.2. Formation des populations aux techniques de l'agroforesterie, à la conduite des pépinières d'arbres forestiers et de produits forestiers non ligneux</i>				
Indicateur B.2.1 Nombre d'atelier de formation des formateurs de formateurs	Au moins deux ateliers	1 atelier en	100	0 écart

Indicateur B.2.2 Nombre de personnes formées en conduite des pépinières d'arbres forestiers et PFNL, et techniques agro forestières	20 personnes prévues	19 personnes effectivement formées (tous des hommes)	95	Ecart non significatif (l'absence des femmes est liée à la culture locale, aux contraintes et à la durée du déplacement pour la formation)
B.3. Formation des populations aux techniques de l'agroforesterie				
Indicateur B.3.1 Nombre de personnes formées en techniques d'agroforesterie	20 personnes prévues	19 personnes ont été effectivement formées	95	
Indicateur B3.2 Nombre de personnes formées par les formateurs des formateurs	Au moins 5 personnes formés par site	180 personnes dont 133 hommes et 47 femmes ont été formés	100	

Annexe 4. Bilan de performance du projet à mi-parcours.

Indicateurs	Prévues	Réalisées à mi-parcours	Taux de réalisation	Ecart/Commentaire
A.1 Nombre de pépinière(s) de plants forestiers installée(s)	Une pépinière centrale, opérationnelle et gérée de manière durable par CODEMA au bout de la 1ere année Au moins 2 pépinières décentralisées opérationnelles gérées par les groupes cibles à partir de la 2 ^e année.	-Une pépinière centrale, opérationnelle -06 pépinières décentralisées opérationnelles gérées par les groupes cibles à partir de la 2 ^e année	100	
A.2 Nombre de plants produits, distribués et plantés	Au moins 70 000 plants (ligneux et non ligneux)	7450 plants (ligneux et non ligneux)	10,5	Ce nombre de plants distribués n'inclus pas les fruitiers sauvages et domestiques.
B.1 Superficie de réhabilitation des zones dégradées	Au 300-400 ha réhabilités	50 ha réhabilités	12 ,5	
B.2. Nombre de personnes sensibilisées aux méfaits de la déforestation et aux avantages de l'agroforesterie	Au moins 100 personnes sensibilisées sur chacun des 5 sites, au sujet des méfaits de la déforestation et sur les avantages de l'agroforesterie d'ici la fin du projet	600 personnes sensibilisées au sujet des méfaits de la déforestation et sur les avantages de l'agroforesterie	125	
4. Nombre d'exploitants formés en domestication et en conduite des pépinières d'arbres forestiers	Au moins 5 personnes par site formées d'ici la fin du projet	180 personnes ont assistées aux rencontres de cette période répartis comme suit	100	
5. Nombre d'opérations effectives de la commercialisation des PFNL	Au moins deux cycles de vente annuels (tous produits confondus) pour chaque site et au moins 50 exploitants par site (avec 5 sites) Au moins 1 groupe de producteurs de PFNL	Aucune activité initiée .	0	Pas encore initié

	pour chaque site (5). Concertation semestrielle par site			
--	--	--	--	--

Annexe 5. Données de base sur le projet.

N° du Projet	P-Z1-C00-048
N° du Don	5650155001155
Titre du Projet	Projet de reforestation et de réhabilitation des écosystèmes forestiers autour des palmeraies villageoises de l'arrondissement de Matomb
Nom de l'agent d'exécution	Comité de Développement de Manguen II (CODEMA II)
Cout total du Projet	249 248 Euros
Montant du Don CBFF	225 564 Euros
Date d'approbation du Don	06 Décembre 2011
Date de signature	17 février 2012
Date de mise en vigueur	17 février 2012
Décaissement du Don	Montant du 1 ^{er} décaissement : 78 280,00 Euros Montant du 2 ^e décaissement : 55 525,00 Euros
Total décaissé au 30 Juin 2012	133 805,00 Euros (59,32%)
Solde restant au 30 Juin 2012	91759 Euros
Missions effectuées par CBFF	- 01 mission de lancement du projet : 2 - 4/04/2012 - 02 missions de supervision: 31/10 - 1/11/2012 - 02 Visites de terrain FFBC : 23/03/2013 et 28/06/2013 - 01 Audit : 21 - 25 mai 2013